



GRAND CONSEIL
de la République et canton de Genève

RD 1527

Date de dépôt : 25 avril 2023

Rapport
annuel de la commission des visiteurs officiels du Grand Conseil
(4^e année de législature 2018-2023)

Rapport de Jean-Luc Forni

Rapport de Jean-Luc Forni

Table des matières

I	Introduction	3
II	Ecole de formation des agents de détention	4
III	Textes parlementaires.....	4
IV	Correspondance du Conseil d'Etat	5
V	Compte-rendu des visites inopinées des postes de police.....	6
VI	Visite des établissements de détention	9
VII	Synthèses et conclusions sur les visites des établissements de détention du canton.....	57
VIII	Auditions de détenus	60
IX	Observation des renvois	72
X	Autres travaux	72
XI	Point de situation sur le domaine pénitentiaire.....	73
XIII	Commission interparlementaire sur la détention pénale (CIP).....	79
XIII	Recommandations de la commission	80
XIV	Adoption du rapport annuel.....	82

I Introduction

La commission des visiteurs officiels (ci-après la commission ou la CVO) est une commission parlementaire de contrôle composée de neuf députés.

Ses compétences sont fixées par la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC), plus précisément par sa section 17, articles 225 et suivants.

La commission s'appuie aussi sur des lignes directrices internes qui définissent ses modalités de fonctionnement. Ces lignes directrices précisent notamment ses compétences, le type de visites qu'elle est amenée à effectuer, le cadre de ces visites, les observations de renvois et l'information de la commission.

Durant l'année 2021-2022, soit du 27 mai 2021 au 19 mai 2022, les travaux de la commission ont été présidés par M. Jean-Marie Voumard.

Les députés suivants ont siégé durant cette année : M^{me} Léna Strasser (S), M. Antoine Barde (PLR), M. Boris Calame (Ve), M. Jean-Luc Forni (PDC-Le Centre), M. Patrick Lussi (UDC), M. Jean Romain (PLR) et M. Christian Zaugg (EAG).

Les trois commissaires délégués à la Commission interparlementaire de contrôle de la détention pénale ont été M. Velasco, M. Lussi et M. Romain.

La commission a par ailleurs désigné en son sein trois groupes de commissaires chargés d'effectuer des visites inopinées des différents postes de police durant l'année sous revue.

Les procès-verbaux, tant des séances de la commission que des visites d'établissements, ont été tenus avec exactitude par M. Clément Magnenat, M^{me} Eléonore Bleeker, M^{me} Martine Bouilloux Levitre et M. Jean-Luc Constant.

M. Jean-Luc Constant, secrétaire scientifique de la commission, a apporté à celle-ci toutes les informations nécessaires et a organisé ses travaux et ses visites de manière tout à fait remarquable. Il a en particulier tenu au courant la commission de toutes informations pertinentes relatives au fonctionnement des établissements de détentions du canton de Genève et de tous les événements qui s'y sont produits.

Les remerciements de la commission s'adressent également au Secrétariat général du Grand Conseil pour son appui et son dévouement.

Que les directions des établissements et autres lieux de privation de liberté visités soient aussi remerciées de leur accueil et du temps qu'elles ont consacré à la commission.

Durant l'année sous revue, la commission a tenu 12 séances plénières à l'Hôtel de Ville et a effectué 12 visites d'établissements et de lieux de privation de liberté, visites aussi bien annoncées qu'inopinées.

L'examen de textes parlementaires déposés au Grand Conseil et renvoyés à la Commission des visiteurs officiels, les visites d'établissements – malgré les bonds et rebonds du Covid-19 – et les perturbations sévères liées à l'implémentation du programme « Ambition » et ses conséquences directes sur la prison de Champ-Dollon ont occupé la commission durant une bonne partie de l'exercice concerné.

La commission a publié un rapport divers consacré au projet « Ambition », qui contient 4 recommandations. Elle a également abordé les conditions de détention des jeunes à la Clairière, le suivi des jeunes en termes de type d'établissements existants ou encore les modalités de réinsertion tant pour les jeunes que pour les détenus sous mesures.

Le rapport d'activités annuel de la commission se conclut par une liste de recommandations à l'attention des autorités concernées.

Tout au long de ce présent rapport, les différents thèmes abordés durant l'année ainsi que les visites, discussions et auditions sont décrites au plus près de la réalité et devraient ainsi permettre de mesurer le suivi des recommandations émises par la commission au regard de l'évolution ou non des éléments dont elles font l'objet.

II Ecole de formation des agents de détention

Le président et le secrétaire scientifique de la commission se sont rendus le 12 janvier 2022 à l'école de formation des agents de détention pour présenter la Commission des visiteurs officiels et ses compétences. Cette introduction a été suivie de questions des agents en formation.

Cette présentation se déroule chaque année dans le cadre de l'heure dont dispose la Commission des visiteurs officiels dans le cursus de formation des agents de détention.

III Textes parlementaires

Au cours de l'année 2021-2022, la Commission des visiteurs officiels a été saisie par le Grand Conseil de plusieurs objets parlementaires. Le traitement de ces objets fait l'objet d'un résumé dans le présent rapport. Le lecteur est invité à se référer aux objets proprement dits, sur le site internet du Grand Conseil, pour un compte-rendu plus exhaustif.

3.1 M 2757 pour des conditions de détention acceptables dans les cellules des postes de police

La commission a traité cette proposition de motion au cours de 2 séances. Elle a procédé à l'audition de M. Pierre Bayenet, premier signataire, puis de M. Marc Baudat, président de l'UPCP, et M. Jean-Jacques Gerster, directeur a.i du support et de la logistique de la Police.

La proposition de motion a été refusée par la commission par 5 non (2 PLR, 1 PDC, 1 UDC et 1 MCG), 3 oui (2 S, 1 Ve).

3.2 RD 1440 (Ambition, réforme de structure de la prison de Champ-Dollon

Ce rapport divers de la Commission des visiteurs officiels fait suite aux travaux de celles-ci consacrés au projet de réforme Ambition au sein de la prison de Champ-Dollon. Ce rapport a été accepté par le Grand Conseil le 28 janvier 2022 et renvoyé au Conseil d'Etat.

IV Correspondance du Conseil d'Etat

La Commission des visiteurs officiels a reçu, datée du 25 janvier 2022, une correspondance à la signature de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du DSPS, et de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du DI, concernant les travaux dans les établissements pénitentiaires. Les deux conseillers d'Etat proposent de venir présenter chaque année à la Commission des visiteurs officiels un rapport d'activités établi conjointement par l'Office cantonal des bâtiments (OCBA) et l'Office cantonal de la détention (OCD). Cette présentation concernera les travaux en cours et les travaux planifiés dans les établissements de détention, avec des précisions sur les modes de financement de ces travaux.

La commission a accepté cette proposition à l'unanimité, tout en saluant l'initiative prise par les deux départements.

Le 4 février 2022, M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du DSPS, a proposé une reprise des réunions de la Commission consultative sur les droits humains, réunions interrompue en 2018. La commission a répondu favorablement à cette proposition. Il convient de préciser que cette commission consultative réunit une à deux fois par année différents acteurs concernés par les droits de l'homme.

V Compte-rendu des visites inopinées des postes de police

5.1 Poste de police du Bourg de Four, le 10 juin 2021

Trois commissaires ont effectué une visite inopinée du poste de police du Bourg-de-Four le 10 juin 2021. La délégation a pu se rendre dans les différents niveaux de ce poste de police. Plusieurs points ont été relevés, en particulier l'exiguïté manifeste de la zone des violons. La visite des lieux s'est doublée d'une discussion avec le responsable du poste, qui a porté sur le processus de réception des personnes interpellées. Il existe en l'occurrence un projet de transformation des locaux avec la création de deux salles d'audition dans la partie basse du poste de police. La délégation a noté que le personnel du poste n'a pas été formellement informé, ni questionné sur le plan de rénovation. Elle a estimé qu'il serait pertinent qu'un tel plan soit discuté en harmonie entre l'autorité d'exécution et les utilisateurs des locaux en question.

La délégation a également relevé lors de sa visite des problèmes d'hygiène dans les vestiaires, avec la présence de joints rongés par la moisissure. L'hygiène a semblé insuffisante aux commissaires. Les locaux n'étaient pas insalubres, mais la désinfection n'est pas effectuée de manière régulière. Les violons accueillent des personnes environ tous les deux jours, mais le nettoyage des violons ne se fait qu'une fois par mois.

Il convient de préciser que le bâtiment dans lequel se trouve le poste du Bourg-de-Four est un bâtiment classé, ce qui complexifie tous les aménagements intérieurs. Le projet de rénovation prévoit un accès distinct pour les prévenus dans le but de séparer les flux de personnes.

5.2 Poste de police de Carouge

Une délégation de la commission a effectué une visite inopinée du poste de police de Carouge le 21 avril 2021. Ce poste accueille la police de proximité. Les commissaires ont constaté qu'il était très bien tenu et que les violons étaient propres et conformes. Le poste paraît bien organisé. Il y a une mixité du personnel et une collaboration entre la police cantonale et la police municipale. Ce poste de police a laissé une très bonne impression à la délégation.

5.3 Poste de police de Plainpalais

La visite s'est déroulée le 12 mai 2022. La délégation de la commission a constaté que le poste de police était propre et bien tenu. Elle a relevé la

présence de caméras vidéo dans les salles d'audition, dont les images sont stockées pendant 90 jours.

5.4 Nouvel Hôtel de police (NHP)

Une délégation de la commission a procédé à une visite inopinée du Nouvel Hôtel de police en date du 6 mai 2022. A cette occasion, elle a pu se rendre à la Centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (CECAL). Les commissaires ont été impressionnés par les moyens techniques et informatiques à disposition du personnel, dont plusieurs collaborateurs étaient des ASP 2. La délégation n'a rien de particulier à signaler à propos de ces locaux-là.

La délégation s'est également rendue au 2^e sous-sol du NHP, où les commissaires ont pu voir, outre le garage de la police, les violons destinés aux arrestations de masse.

La délégation regrette, à son arrivée au NHP, le temps d'attente dans le sas d'entrée du NHP, malgré l'annonce téléphonique effectuée 30 minutes avant l'arrivée sur place des commissaires.

5.5 Vieille Hôtel de police (VHP)

La visite d'une délégation de la commission s'est déroulée le 1^{er} mai 2022.

Il s'agit d'un poste de police dévolu au judiciaire. L'effectif comprend des ASP 2 et des ASP 3 au rez-de-chaussée, ainsi que des commissaires et des inspecteurs à l'étage. Le VHP compte 20 violons. Le Ministère public dispose de deux bureaux. Un procureur était présent lors de la venue de la délégation.

S'agissant des locaux, un des membres de la délégation a trouvé, à titre personnel, les locaux insalubres, mentionnant en particulier deux minuscules cellules d'attente, sales et dépourvues de fenêtre. Un autre membre de la délégation ne parlerait pas d'insalubrité, mais d'un rafraîchissement salutaire des violons.

La délégation a par ailleurs été surprise de relever la présence de trois ou quatre pièges à rats dans le couloir des violons. Ce sont des boîtiers posés à même le sol.

Quant aux violons eux-mêmes, ils offrent un aspect négligé, certains ayant leurs murs recouverts de tags. Certains violons se caractérisent par des odeurs peu accueillantes. Ces locaux mériteraient une rénovation.

La délégation a également été surprise par l'accueil qui lui a été fait à son arrivée. Il n'y avait pas de chef de poste et la délégation a dû attendre de longues minutes avant qu'un collaborateur de la BSA ne vienne les chercher à l'avant-poste, malgré un appel téléphonique préalable 30 minutes avant l'arrivée de la délégation.

Un commissaire constate que plusieurs postes de police n'affichent pas l'avis de la Commission des visiteurs officiels ou alors un avis de visite périmé. Il convient de préciser que cet avis de visite est envoyé chaque année à la police sous la signature du président en charge de la commission.

5.6 Poste de police de Lancy-Onex

Une délégation de la commission s'est rendue le 23 avril 2021 au poste de police de Lancy-Onex.

Les membres de la délégation ont été surpris par la température très élevée régnant dans les locaux du poste de police. Pour le reste, elle a constaté que ce poste de police était propre et bien tenu. Il en allait de même du garage du poste.

La Commission des visiteurs officiels estime que les conditions de travail du personnel ont des répercussions sur la prise en charge des personnes interpellées et partant sur les conditions de détention. Il convient par conséquent, pour la commission, d'y être attentive lors de ses visites, même si ce n'est pas la mission première de la commission à teneur de la loi.

5.7 Brigade routière (CASTOR)

Le 23 avril 2021, une délégation de la commission s'est rendue dans les locaux de la brigade routière (CASTOR).

La délégation a été surprise de l'attente nécessaire pour entrer dans le poste. Le responsable de la délégation a dû insister pour que celle-ci soit autorisée à entrer.

Le poste dispose de 3 violons et de 3 salles d'audition. Il y a également un local médical attendant pour les prises de sang.

La délégation s'est à cette occasion rendue dans les locaux voisins de la Brigade d'éducation et de prévention (BEP). Ces locaux abritent une salle de classe et un vaste réseau de cheminement routier avec panneaux et feux de circulation qui permet aux élèves de se familiariser avec les règles de la circulation routière à l'aide de vélos. Cette halle connaît un vif succès, puisque plusieurs centaines d'élèves s'y rendent chaque année. Le succès est tel que les lieux sont fréquemment saturés.

VI Visite des établissements de détention

6.1 Prison de Champ-Dollon, les 16 et 30 septembre 2021

La commission s'est rendue le 16 septembre 2021 à la prison de Champ-Dollon. Cette visite a été organisée à la suite de multiples indices reçus par des membres de la commission concernant le fonctionnement et la sécurité de cet établissement après le départ du directeur lié à l'implémentation du projet Ambition.

Cette première visite a été suivie d'une seconde, le 30 septembre 2021, pour mesurer, dans le cadre d'une visite ordinaire cette fois-ci, l'évolution de la situation avec l'état-major de la prison qui lui avait paru très inquiétante lors de sa première visite.

Les auditions des cadres de l'établissement et l'évolution du projet Ambition peuvent être consultées dans le rapport divers RD 1611 publié par la commission sous la plume de M. Jean Romain, qui reprend tous les éléments de l'implémentation du projet Ambition, son évolution et ses conséquences. Le lecteur est invité à s'y référer.

Le présent compte rendu ne se référera qu'à la visite des locaux effectuée le 30 septembre 2021, sous la conduite de trois gardiens-chefs.

Unités des arrivants

Les unités des arrivants accueillent les détenus des unités 1 et 2 à leur arrivée dans l'établissement. Ils sont placés en observation pendant 11 jours en raison du Covid-19. Hors Covid-19, ils n'y restent que quelques jours, puis rejoignent le bâtiment sud. Ces cellules accueillent en moyenne entre 1 et 15 arrivées par jour, en réalité plutôt 5 à 6.

Chaque unité est séparée en deux avec un bureau au milieu et un référent qui gère les détenus de l'unité.

La commission se rend dans une cellule. Toutes les cellules bénéficient du même équipement. La cellule visitée est une cellule individuelle, occupée à présent (et aménagée en conséquence) par un à trois détenus.

Les murs de cette cellule comportent des inscriptions et des marques d'usure. La peinture n'a pas été refaite depuis très longtemps. La cellule est équipée d'un lit à étage, d'un troisième couchage plié contre le mur. La salle de bain est dotée de toilettes et d'un évier. La lumière se commande depuis la cellule.

Il est précisé que les gardiens essaient de « retaper » les cellules avec un certain roulement, mais la situation est compliquée en raison du manque de personnel et dans la mesure où certains ateliers ont fermé en raison de la situation sanitaire. Quatre cellules ont été rénovées durant l'année 2020

La commission se rend ensuite dans une cellule triple. A l'origine prévue pour accueillir 3 détenus, cette cellule peut désormais accueillir jusqu'à 6 détenus. La cellule comprend une table et une douche, étant précisé que seules grandes cellules disposent de douches. Les détenus occupant les petites cellules doivent utiliser les douches des unités. Il y a quatre douches de ce type par unité.

Les portillons des portes de cellules sont ouverts en cas de fortes chaleurs.

Unité des femmes

L'unité des femmes comprend des ateliers dans ses locaux. Il s'agit plus d'ateliers d'occupation que d'ateliers de production. Selon les envies et le temps de séjour, les détenues font de la couture, du tricot, de la peinture, des bracelets, de la buanderie, du bricolage, etc. Les gardiennes sont ouvertes aux propositions des détenues. Les ateliers pour femmes existent depuis avril 2017. Chaque atelier pouvait jusque-là accueillir 20 détenues, capacité restreinte à 10 personnes en raison du Covid-19.

En cas de conflits entre détenues, il n'est pas possible de les changer d'unité. La conciliation et l'accompagnement s'imposent par conséquent. Les détenues mangent en cellule depuis l'apparition du Covid-19.

Les cellules sont individuelles pour les personnes difficiles, autrement ce sont des cellules à 3 places.

L'unité des femmes dispose d'un coin cuisine. Ce dernier est entièrement neuf et bien entretenu. Il est équipé d'une table et chaises récentes, d'une nappe, d'une télévision, d'une plante et de meubles propres. La décision a été prise de repeindre, avec les détenues, ce coin cuisine, ainsi que les ateliers femmes.

S'agissant de l'utilisation qui est faite de ce coin cuisine, il est précisé qu'il était uniquement possible, voici quelques années, de réaliser des plats à cuire au four. Cet espace a été aménagé comme atelier accueillant chaque jour une à deux détenues afin de leur donner « un bol d'air ». A titre d'exemple, les détenues ont réalisé des pâtisseries pour la deuxième édition du FIFDH. Depuis la pandémie de Covid-19, le coin cuisine n'est plus employé.

La commission se rend dans les différents ateliers de l'unité des femmes. Dans le premier atelier, fraîchement repeint, des détenues font du dessin et des bracelets. Une détenue rédige un courrier pour sa fille. Une autre détenue relève qu'il fait froid dans les cellules durant les périodes froides.

Dans le deuxième atelier, également repeint et frais, des détenues font des bracelets ou du dessin. L'atelier dispose d'un four à poterie, mais cette activité n'est plus proposée, la bénévole n'étant plus disponible.

Le troisième atelier dispose d'étagères et de livres, que les détenues peuvent emprunter.

Promenade QDS

Les promenades du quartier disciplinaire et de sécurité (QDS) sont grillagées sur les côtés et au plafond. Elles donnent sur l'extérieur sur un côté et sur le ciel pour les deux tiers du plafond. Il est possible d'y fumer, mais il n'y a pas de cendrier.

Ces promenades sont destinées aux détenus du QDS, à ceux qui sont punis ou qui sont atteints de Covid-19. Actuellement, les cellules fortes sont complètes à la suite de bagarres. La durée du placement dépend de l'acte. Cela concerne notamment les détenus qui tentent de mettre le feu dans leur cellule ou qui commettent des agressions sur le personnel. Les détenus y sont placés entre 1h et 10 jours. S'il y a un "dysfonctionnement" pendant ces 10 jours, la durée est rallongée. Après 14 jours, les détenus sont sortis 2 jours, puis replacés 10 jours si leur comportement ne s'améliore pas. La section ne comporte pas de télévision, les cellules fortes sont équipées de toilettes turques. Il n'est pas possible de fumer, ni d'avoir des contacts avec d'autres détenus. Dans d'autres cantons, le placement en QDS peut durer jusqu'à 30 jours.

A la question d'un commissaire demandant si une durée de 10 jours pour un refus de réintégrer la cellule n'est pas un peu exagéré, il est précisé qu'il s'agit d'un maximum que seul le directeur peut prononcer. Les gardiens-chefs ne peuvent décider que d'un placement allant jusqu'à 5 jours.

Buanderie

L'établissement dispose d'une grande buanderie, aérée et aménagée sur deux niveaux. L'odeur y est agréable. De grandes machines à laver et séchoirs, ainsi que des chariots à linge occupent l'espace. Les draps des détenus sont changés tous les samedis. Cela représente environ 1 à 1,5 tonne de linge par semaine. Les détenus ont droit chaque semaine de faire laver le contenu d'un sac de vêtements gratuitement, sauf les sous-vêtements. L'atelier est composé de 9 détenus le matin et de 9 autres détenus l'après-midi.

Sur le trajet de la sortie, la commission constate la présence dans un couloir de seaux destinés à récolter de l'eau provenant d'une fuite.

6.2 Etablissement fermé de la Brenaz, visite inopinée le 14 octobre 2021

L'établissement fermé de la Brenaz est un établissement d'exécution de peine pour les détenus hommes. Il compte 168 places et accueille en moyenne 164 détenus par jour. Les cellules sont individuelles. La durée moyenne du séjour est de 6 mois, mais certains détenus y sont placés depuis 3 ans.

La Brenaz est organisée selon un régime progressif. Le secteur arrivant compte 8 places. Les détenus passent une semaine, sans pouvoir effectuer de travail, de sport, ni bénéficier de repas en commun. Dans un second temps, les détenus sont placés en phase d'évaluation, secteur qui dispose de 29 places. Le temps passé en phase d'évaluation dépend des sorties des autres détenus du régime ordinaire, sorties à un rythme de 2-3 par semaine à 3 par mois. Lorsqu'une place dans le régime ordinaire se libère, un détenu en phase d'évaluation y est transféré. Le détenu ne peut pas choisir le travail auquel il est assigné. En régime ordinaire, le travail s'effectue à 100%, contrairement à la phase d'évaluation. Après un certain temps en régime ordinaire, il est possible pour les détenus de demander à pouvoir travailler dans un atelier spécifique.

Les ateliers de boulangerie proposent une attestation de formation professionnelle (AFP) pratique modulable en 6 mois. En 18 mois, il est possible pour un détenu de passer un AFP complet. Les examens sont effectués sur place et sont de même nature que ceux organisés à l'extérieur. Une telle possibilité pour des filières telles que la menuiserie et la propreté est en train d'être mise en place.

L'AFP est délivrée par le DIP, et ne mentionne pas l'employeur. Il s'agit d'une attestation de pratique, car il n'y a pas de cours théoriques. Les détenus ont ensuite la possibilité de faire valider cela en certificat fédéral de capacité (CFC) après leur sortie si les cours requis sont effectués.

La Brenaz n'a pas la possibilité d'offrir la formation théorique par manque de temps et d'effectifs, la durée moyenne relativement courte de la détention au sein de cet établissement ne le permettant pas. Le but de l'AFP est de permettre aux détenus de pouvoir être employés à leur sortie.

La Brenaz compte 15 ateliers. La boulangerie produit du pain pour 3 sites des HUG. La buanderie lave également la lessive des violons des postes de police. La Brenaz ne dispose pas d'une cuisine à proprement parler. Les repas sont produits par les HUG. Il y a eu un projet d'aménager un atelier cuisine, mais cela coûte cher et le bâtiment était initialement prévu pour de la détention administrative et non pour la détention pénale.

Durant les périodes de Covid-19, l'établissement a maintenu toutes les visites, sauf les parloirs familiaux. Ceux-ci ont depuis repris pour les détenus vaccinés. Un peu plus de 100 détenus de l'établissement sont actuellement vaccinés. Tout a été cloisonné. Les visites ont également été réduites en raison de la fermeture des frontières. Ceci étant, aucun cas de Covid-19 n'a été détecté chez les détenus.

A la question d'un commissaire souhaitant savoir si le projet Ambition déployé à Champ-Dollon a impacté la Brenaz, il est répondu par la négative.

Aux interrogations de la commission concernant d'éventuels "parachutages" par-dessus le grillage ceinturant l'établissement, il est précisé que la direction générale de l'Office cantonal de la détention est informée de la problématique.

Un commissaire demande si les détenus prennent leurs repas en commun

Le directeur indique que c'est le cas à midi pour les détenus en phase d'évaluation. Par contre, ceux-ci prennent le repas du soir seuls en cellule. En régime ordinaire, les cellules sont ouvertes sur l'espace commun de 7h à 21h30 et les détenus sont libres d'aller prendre leur repas dans leur cellule ou ensemble dans l'espace commun.

Un commissaire demande s'il y a des problèmes entre les ethnies, comme cela a été le cas à Champ-Dollon.

Le directeur répond par la négative. Il précise que le bâtiment de Champ-Dollon est différent. Il y a également plus de tensions en raison du fait que le jugement n'est pas encore rendu pour certains détenus. Le contexte y est difficile. Les détenus sont ici tous dans des cellules individuelles, ce qui n'est pas le cas à Champ-Dollon. Dans l'optique d'une réinsertion, tout le monde doit pouvoir s'entendre et se comprendre.

Un commissaire demande s'il y a un suivi médical pour les détenus de Champ-Dollon qui passent à la Brenaz.

Le directeur répond par l'affirmative. Ils reçoivent les informations de la part du SAPEM et le détenu arrive avec son dossier médical. Ils ne peuvent toutefois pas anticiper.

Ce même commissaire demande des détails sur l'ancienne et la nouvelle partie de l'établissement.

Le directeur explique que les deux bâtiments ont été raccordés entre eux. Le deuxième bâtiment a été inauguré en 2015. Le premier bâtiment a aussi subi des travaux conséquents. Depuis 2016, l'établissement tourne en un seul bâtiment et la capacité des détenus a été progressivement augmentée pour atteindre 168 en 2016. Les entrées sont limitées à 2 par jour.

Le président s'enquiert de l'effectif des agents.

Le directeur explique que l'effectif des agents de détention n'est pas complet.

Un commissaire demande si le ratio de 0.48 gardien par détenu fonctionne.

Le directeur répond que le ratio est de 0.65 pour l'exécution de peine, mais ils ne l'atteignent pas en réalité. Il leur manque 5 ETP, qu'ils espèrent toucher au printemps.

Un commissaire demande comment a fonctionné le service traiteur pendant la pandémie.

Le directeur indique que la boulangerie et le service traiteur ont été arrêtés pendant le Covid.

Un commissaire demande si les soucis d'effectif conduisent à des diminutions de l'activité dans les ateliers.

Le directeur le confirme et explique que la sécurité prime. Ils vont chercher des agents dans les ateliers s'il en manque dans le cellulaire.

Un commissaire s'inquiète de l'absentéisme et demande si l'établissement a été inquiété par son taux élevé.

Le directeur explique qu'ils ont été entendus concernant le 12% d'absentéisme. Il ne pense toutefois pas que des mesures vont vraiment permettre de changer ce taux d'absentéisme. Il manque presque 20% d'agents de détention. Cela a un impact sur le taux d'absentéisme et donne l'impression que l'Etat ne fait rien pour eux.

Un commissaire demande pourquoi les collaborateurs qui ne veulent pas travailler ne sont pas déplacés ailleurs. La direction explique que cela relève du CRT et qu'il faudrait une inaptitude au poste pour que la personne concernée soit déplacée. Le service de santé peine à rendre cette décision. Il faut au moins 4-5 mois pour une mise en œuvre de CRT. Ils ont en ce moment 3 employés qui sont en CRT.

Un commissaire demande si cela concerne principalement des employés plus âgés.

La réponse est affirmative. Les employés concernés ont en entre 15 et 20 ans d'exercice de métier.

Un commissaire évoque les portes des unités et demande pourquoi ces portes, qui sont lourdes et difficiles à manier, ne s'ouvrent pas avec une carte magnétique, le cas échéant avec une aide mécanique à l'ouverture.

Le directeur indique que cela est dû au fait que le bâtiment n'a pas été conçu à l'origine pour de l'exécution de peine, mais pour de la détention administrative où les détenus peuvent déambuler librement. Les portes sont « badgeables » pour 15 000 francs, mais ce montant s'avère trop élevé. Etant précisé qu'il y a près de 500 ouvertures de portes par jour via l'interphone par un collaborateur de la centrale. Même si ce collaborateur devait être affecté à une autre mission, cette personne serait de toute façon employée au sein de l'établissement. Cela étant, il pourrait être employé à meilleur escient. Le "combat" actuel de la direction est d'obtenir des aides mécaniques pour ouvrir les portes. Celles-ci pèsent en effet 500 kg. L'ouverture de ces portes est la cause des maux de dos et d'épaules dont souffrent de nombreux collaborateurs. Le cumul des badges et d'aides mécaniques constituerait une énorme plus-value au niveau des conditions de travail en raison de l'effet à long terme sur la santé des collaborateurs, ainsi que sur la rapidité de travail.

La commission procède ensuite à une visite des lieux.

Chapelle

La chapelle dispose de bancs en bois et d'une ouverture lumineuse partielle.

L'aménagement de la chapelle a été réalisé par l'atelier de menuiserie. Les détenus n'ont plus de cérémonie en raison du Covid-19, mais ont accès à des entretiens individuels avec les aumôniers.

Il convient de préciser qu'une petite partie des bâtiments de la Brenaz est entretenue par les détenus. En outre, deux détenus sont en charge de l'entretien des espaces verts et de l'extérieur.

Salle de cours

La commission passe devant la salle de cours, qui est équipée de bureaux, ordinateurs et d'une bibliothèque. Des cours sont donnés aux détenus, allant du français à la comptabilité. Les détenus qui suivent une formation peuvent disposer d'un ordinateur portable sans connexion.

Salle de sport

La salle de sport est équipée de nombreuses et diverses machines de sport.

Il y a 3 salles de ce type au sein de l'établissement, auxquelles s'ajoute un terrain de football. Les détenus y ont accès deux jours sur quatre.

Unité dans un secteur ordinaire

La partie commune, sur laquelle donnent plusieurs cellules, est équipée de tables et chaises, d'un coin cuisine, de jeux et de cabines de téléphone.

Il y a toujours une partie cellules et une partie réfectoire. Cette dernière est accessible de 7h à 21h.

Cellule du secteur arrivant

La cellule est claire et fraîche. Elle est équipée d'un frigo, d'un lit, d'un bureau, d'une télévision et de prises. Des toilettes et une douche se trouvent derrière un rideau.

On peut remarquer une barre le long du mur destiné aux personnes handicapées ou à mobilité réduite dans certaines cellules, notamment pour quelques détenus assez âgés. Toutes les cellules de l'établissement sont équipées de détecteurs de fumée.

Promenades extérieures

Les promenades sont sectorisées. La surveillance se fait par les couloirs périphériques et les passages. Des points d'eau se trouvent dans les zones de promenade et sont fermés vers la fin octobre en raison du gel.

Passage vers l'"ancienne" Brenaz

Le passage s'effectue depuis l'intérieur des bâtiments. La commission passe devant le service médical pluridisciplinaire offrant tout type de prestations, y compris de la radiologie, si nécessaire.

Extérieur

A l'extérieur, des détenus jouent au football sur un terrain en revêtement synthétique. Un jardin et un potager se trouvent à côté. On remarque la présence de brise-vue le long de la partie extérieure afin de protéger l'anonymat des détenus. Sur le chemin du retour, la commission passe devant un espace promenade qui dispose d'une table de ping-pong et d'un téléphone.

Le téléphone est présent sur les lieux de promenades dont les espaces communs n'ont qu'une cabine au lieu de deux.

6.3 Centre éducatif de détention et d'observation la Clairière

La commission procède à une visite annoncée de l'Etablissement de La Clairière le 4 novembre 2021.

S'agissant du Covid, la question du vaccin a été très rapidement abordée avec les jeunes, avec l'autorisation des parents. Cette question est plus aléatoire pour les jeunes en détention préventive. Toute visite extérieure a été soutenue. Les stages et la scolarité en extérieur ont ainsi été maintenus, ainsi que les visites des proches et des familles. Les permissions en famille durant lesquelles les jeunes partaient en permission le week-end ont été interrompues car elles sont incontrôlables. Il s'agit de la seule restriction due

au Covid. A l'interne, les repas en cellule plutôt qu'en groupe ont été privilégiés.

Le secteur de la détention préventive a connu une moindre sollicitation durant l'année. Après un pic de forte présence de mineurs non accompagnés, leur fréquentation s'est amoindrie. Ils sont moins confrontés aux questions de faux mineurs. Cela est à mettre en lien avec la décision du procureur général rendue sur la question de l'évaluation de l'âge. Ces cas ont presque disparu.

Dans le cadre des mesures préconisées par le Conseil d'Etat, chaque service a dû présenter une feuille de route de mesures Covid. Un sas avec un certain nombre de cellules pour isoler les cas a été conservé au sein de l'établissement. Depuis le mois de mars 2020, aucun cas Covid n'a été confirmé chez les mineurs. Il y en a eu chez le personnel, ce qui a conduit à la mise en place des mesures habituelles, mais aucun mineur n'a été touché.

De manière générale, le directeur est préoccupé par la situation du secteur observation. Il avait déjà relevé le fait que la population qui arrive en observation est en train de changer. Il y a de plus en plus de sollicitation pour des mineurs très jeunes. Actuellement, il y a deux mineurs qui ont 12 ans et il n'est pas rare que certains aient moins de 13 ans. Les sollicitations arrivent aussi des autres cantons. Ils sont très jeunes et très agissants. Ils sont très agressifs, violents envers les cadres, et il y a donc beaucoup de dégâts à l'interne à gérer. Ces jeunes sont particulièrement révoltés et s'adaptent difficilement à l'établissement. L'équipe de la Clairière est largement expérimentée, mais se dit passablement démunie. Ils doivent de plus en plus intervenir au niveau des sanctions, mais avec toute la parcimonie nécessaire. Depuis la modification du Code pénal, les juges ont plus de moyens à disposition, les jeunes qui arrivent ici sont ceux qui ont mis en échec ces mesures.

Il y a donc beaucoup moins d'hétérogénéité qu'il y a 10 ans et une concentration de cas difficiles. Les séjours se prolongent car on a aussi beaucoup de mal à leur offrir une place à l'extérieur. Ils dépassent donc souvent les 3 mois initialement prévus. C'est une inquiétude pour eux.

Un commissaire relève que les difficultés énoncées par le directeur ne se rencontrent pas seulement en prison. Depuis 2016, il y en a dix fois plus à l'école obligatoire. Ce commissaire s'interroge sur l'émergence de ce phénomène qui se traduit par une augmentation de 5% de cas très difficiles. Concernant l'école obligatoire, la typologie de ces cas lourds montre qu'il s'agit principalement de garçons issus de milieux défavorisés et allophones. Il se demande si l'on retrouve cette même typologie à la Clairière.

Le directeur explique qu'il s'agit de mineurs domiciliés à Genève. L'immense majorité parle le français. Concernant le profil sociologique, beaucoup des mineurs sont issus de milieux défavorisés. La question de l'intégration l'intéresse et il voit toutes ces difficultés. La question de l'évaluation est beaucoup plus pertinente, actuellement. On repère et on diagnostique beaucoup plus aujourd'hui qu'à une autre époque. La Clairière le constate dans le travail réalisé avec les parents, eux-mêmes démunis et qui revendiquent beaucoup de droits. C'est une sorte de recherche de compensation. Ils se sentent plus à l'aise dès qu'ils sont pris en considération. Très souvent, le projet doit être accompagné par la famille. Ce sont les mêmes remarques au DIP. Plus les parents se sentent exclus ou sentent que leur enfant l'est, plus ils revendiqueront de droits. L'établissement n'a pas pour mission de traiter les mineurs pour qu'ils sortent guéris et souriants, mais les collaborateurs savent que ce qu'ils mettent en place aura des effets. Ils ont les moyens d'un milieu qui connaît les limites de son projet.

Le directeur constate les garçons vont davantage agir sur le terrain de la délinquance. Ce sont les mêmes chiffres que pour les adultes, soit 80% des garçons et 20% de filles.

L'agrandissement de la Clairière n'est pas à l'ordre du jour. Il n'y a toujours pas d'institution pour accueillir les jeunes filles en détention en Suisse romande, ainsi que des cas psys violents. La réponse pour ces cas les plus compliqués n'a toujours pas été trouvée. Il manque et il va continuer de manquer un lieu qui puisse accueillir des mineurs réputés impossibles à placer. Pour ces mêmes mineurs très jeunes, le directeur est très inquiet de devoir garder ces mineurs longtemps. Garder un mineur de 12 ans dans un milieu carcéral s'avère très inquiétant et l'établissement accueille de plus en plus de jeunes détenus.

Au niveau de la scolarité, le directeur rappelle que depuis près de 2 ans, la Clairière travaille régulièrement avec le DIP pour l'implémentation de la FO18. A titre expérimental, ils ont créé une classe en adjoignant un éducateur aux enseignants. Tout le monde y trouve son compte et les résultats sont bien meilleurs, surtout avec les jeunes enseignants.

Les élèves sont scolarisés ici-même. Deux classes permanentes ont été mises en place au sein de l'établissement. L'une ressemble plus à une classe, l'autre est surtout utilisée pour du travail éducatif les soirs et en weekend. Des containers adaptés pour en faire un module école vont être installés normalement en 2023. Les architectes sont venus pour repérer le site entre les deux secteurs.

Les quartiers de détention préventive et d'observation sont séparés.

Au niveau capacité, l'établissement n'affiche pas complet. La capacité maximale est de 16 places mais 13 sont actuellement occupées.

Les cellules sont fermées. C'est moins bien pour l'organisation, mais mieux pour le dynamique car de plus en plus de mineurs ont des troubles psychiques et la cohabitation avec les pairs s'avère parfois compliquée. L'établissement aimerait mieux qu'ils soient en groupe pour prendre les repas, mais cela se passe mieux s'ils sont en cellule.

En détention préventive, les enjeux sont différents car le personnel intervient peu sur la dimension éducative dans le temps. L'établissement a obtenu que ces jeunes puissent manger dehors en groupe dès qu'il fait beau. C'est plus compliqué pour ceux en observation, car ils ne peuvent pas revenir en arrière à chaque fois. Les repas fractionnent la journée et c'est plus gérable pour tout le monde. C'est un moment de répit qui tempère la journée. Le groupe du moment apparaît particulièrement difficile.

Un commissaire se demande si certains de ces jeunes seront les prochains détenus de Curabilis.

Le directeur explique que l'on pose très peu de diagnostics chez les jeunes car il faut une récurrence dans le temps. Il croit à la validité des mesures facilitatrices dans un cadre sécurisé avec des prises en charge adaptées, comme à la Clairière. Il y a des parcours évolutifs. Certains jeunes sur lesquels on aurait difficilement misé sur une évolution positive se portent par la suite bien. Il ne peut donc pas se prononcer sur cette question.

Un commissaire s'enquiert de la dynamique mise en place avec les parents pour qu'ils puissent accompagner leurs enfants.

Le directeur explique que c'est une approche systémique. Pour une bonne partie des familles, les relations sont très altérées et il n'y a plus de dialogue avec leur enfant. L'équipe médico-psychologique travaille parfois en parallèle avec la famille puis le jeune pour renouer le dialogue. Des colloques ont régulièrement lieu à la Clairière. Les parents doivent être partie prenante du projet. Les premières permissions sont préparées avec les parents. L'établissement travaille avec les juges et les familles pour savoir s'il est pertinent d'accorder une permission. Les éducateurs proposent un soutien à la parentalité. On dit souvent que le projet de soins et le projet éducatif sont deux choses différentes. Ils doivent s'inscrire dans un temps limité, étant précisé que la Clairière n'est ni un lieu de soin ni un lieu de placement.

Le directeur note qu'une réponse aux équipes qui se sentent démunies face aux problèmes rencontrés avec les jeunes consisterait à créer un autre établissement, une autre dynamique et un autre programme qui permettent d'y répondre. Il faut savoir quelle mission il

s'agit de donner à la Clairière. Les placements à la Clairière sont limités dans le temps. L'endroit n'est pas du tout pensé pour effectuer des moyens ou longs séjours et n'est pas du tout pensé comme une institution de vie.

Un commissaire demande si le fait que ces jeunes soient pareillement déconnectés, violents, à 12 ans, peut être attribué à la décomposition familiale.

Le directeur indique que plus les minorités se font entendre, plus elles ont des attentes, et plus il y a de confusion. Certaines questions complexes commencent à poindre dans l'esprit des mineurs qui viennent à la Clairière. Plus les minorités sont tentées d'exprimer leurs revendications, plus la réponse s'avère compliquée. Cela peut aussi être dû au fait que certains parents donnent un téléphone à un enfant en bas âge. **C'est un monde d'hyperstimulation et la Clairière n'a pas les moyens d'y répondre.**

Un commissaire se rappelle avoir connu autrefois une forme de mixité sociale avec des jeunes qui avaient différentes problématiques. Une norme de conformité s'imposait, les jeunes étaient pris dans cette ambiance et étaient placés dans des bâtiments avec des élèves « normaux ».

Le directeur précise que ces normes étaient gérées par des professionnels reconnus comme tel, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, où les parents acceptent encore moins le fait que son enfant puisse être considéré comme différent. Un responsable d'observation explique que lorsqu'un mineur dysfonctionne dans un foyer, il claque la porte et fugue un moment. Le problème ne pourra par conséquent pas être traité. Or, à la Clairière, le problème doit être traité constamment. Il s'agit d'un travail très spécialisé dans un temps donné.

Un commissaire demande combien de jeunes qui n'ont pas commis d'infractions sont placés à la Clairière à titre de mesures prononcées par le TPAE.

Le directeur précise qu'en temps ordinaire 16 places sont réservées à l'observation. 4 places sont réservées pour le TPAE, 4 pour les autres cantons et 8 pour le Tribunal des mineurs. Mais les demande du TPAE sont beaucoup plus fortes. Les juges assument une part de risque très importante car ils n'ont pas les moyens de placer tous les jeunes.

Une commissaire se réfère à l'augmentation des diagnostics de troubles psychiques et à la complexification du monde. Elle demande si des études donnent des pistes sur ce qui se passe au niveau sociétal.

Le directeur indique que la question du diagnostic social remonte à des groupes beaucoup plus larges. Tout dépend de ce que l'on met comme filtre. On détecte beaucoup plus et beaucoup plus précisément. Il y a une

augmentation des indications psychiatriques. Et plus l'on se donne les moyens de réaliser des études, plus l'on a de chances que les profils de ceux qui sont placés dans l'établissement soient superposables.

Cette même commissaire s'enquiert du travail effectué en amont avec les parents d'enfants en bas âge. Elle demande s'il existe des réponses sur le terrain qui ne seraient pas payantes et inaccessibles.

Le directeur souligne la richesse de la société environnante. Le filet socio-éducatif et sanitaire genevois est large, mais débordé, alors qu'il y a déjà un nombre important d'enfants ingérables dans les crèches, ce qui est inquiétant.

Le directeur ajoute que la mixité fille-garçon se passe très bien. Lorsque l'on est un mineur privé de liberté, on n'est pas en mesure de se déterminer et l'établissement a un devoir de protection. Les relations entre les jeunes ne sont pas autorisées, mais les échanges de petits mots doux en classe le sont.

Un commissaire souhaiterait des précisions sur les moyens et l'approche de la prise en charge de la Clairière

Le directeur explique qu'il s'agit d'une structure fermée, axée sur l'enseignement et les soins. C'est toutefois un environnement qui ressemble à un lieu de vie et non à un lieu de détention. Avant 2018, il n'y avait pas de personnel uniformé à la Clairière. Le personnel était détaché de Champ-Dollon. En 2018, le directeur a souhaité pouvoir choisir et recevoir les gardiens en fonction de leurs motivations et de leurs compétences. Il a fait intégrer l'idée que des agents de détention puissent être présents et effectuer leur travail au sein de l'établissement. On a abandonné l'idée de mettre la main sur l'épaule d'un jeune qui fait des bêtises pour lui dire que ça suffit. On n'a par contre rien mis à la place. Les professionnels continuent donc d'être démunis.

Un commissaire souligne qu'il y a des cas psychiques que l'on trouve partout et certains cas que l'on ne trouve que dans un certain milieu social. Il constate que plusieurs familles vivent dans des conditions dramatiques et qu'il n'est pas possible pour les jeunes de se développer dans ce cadre. Certains s'en sortent, mais d'autres pas. On n'apporte pas suffisamment d'aide à ces familles et après, il faut payer des frais journaliers très élevés à la Clairière. Il aimerait savoir de quoi l'établissement a concrètement besoin.

Le directeur indique que la Clairière attende depuis 3 ans que le terrain de football soit refait. Le Covid était une bonne excuse pour ne pas organiser des jeux collectifs, mais cela reste une priorité. La réfection a été évaluée par l'OCD. Cela coûterait plus de 200 000 francs si le terrain était en synthétique, mais cette solution serait plus rentable à terme qu'un terrain

traditionnel coûtant 150 000 francs qui demanderait davantage de frais d'entretien. Avec un terrain non-synthétique, les jeunes ne peuvent être dehors que 3 jours par semaine. **Il manque également un lieu où placer les jeunes filles. L'expérience de la Clairière serait utile pour ce genre d'institution.**

Le directeur insiste sur la nécessité d'un établissement post-Clairière. Il n'est pas spécialiste pour le pré-Clairière. Il connaît la différence entre les moyens en Suisse et en France et sait la chance qu'il a de travailler ici avec les moyens qu'il a. Ils ne peuvent cependant pas produire autre chose que ce qui est ici. **Concrètement, il faudrait la mise en place de temps de pause pour l'équipe éducative. Il leur manque également deux postes éducatifs et deux gardiens. Cela a été présenté par la direction générale de l'OCD dans le budget 2022 ou 2023.**

Visite des lieux

La commission procède à une visite de l'établissement sous la conduite du directeur.

Cellules

La commission se rend dans une cellule. Celle-ci comprend un lit, une table et une chaise, ainsi qu'une salle de bain. Le cadre de la fenêtre est rouillé par endroits et la peinture murale s'effrite.

Patio

Il s'agit de l'équivalent d'une promenade pour adultes. Le patio comprend des équipements extérieurs de sport financés par la Fondation Panathlon, une table de ping-pong, ainsi que des tables et des chaises sous un abri.

Lieu de vie du secteur de détention préventive

L'espace est grand et lumineux. Il est agrémenté de canapés, jeux, livres, tables et chaises.

En descendant au sous-sol, la commission constate que le linoléum du sol se décolle par endroits.

Cellules d'isolement

La cellule visitée est meublée d'un lit, et d'un bureau. La salle de bain ne dispose pas de douche.

Le personnel explique que les jeunes placés dans cette cellule prennent leur douche à l'extérieur de la cellule, des douches étant aménagées dans le couloir à proximité. Ce type de cellule est destiné aux jeunes placés en isolement en raison du Covid ou de leur comportement. Cette cellule n'a pas été refaite, mais la cellule voisine l'a été. Une autre cellule d'isolement comporte une douche dans la salle de bain, car elle est destinée aux personnes

à mobilité réduite. Cette cellule n'a toutefois jamais été utilisée à cet effet. Elle est parfois utilisée pour y placer un jeune présentant un risque de collusion avec un autre jeune.

Buanderie

La buanderie traite le linge des jeunes, ainsi que le linge de l'établissement.

Première salle de classe

La salle de classe est lumineuse et équipée de bureaux, chaises, livres, cartes, jeux divers et autre matériel scolaire. La peinture murale au-dessus du lavabo se décolle.

L'enseignante présente explique que les bureaux ont été disposés en U afin de lui permettre de circuler et pour que les jeunes puissent discuter. Les jeunes sont répartis en deux classes, par groupes de niveaux. Elle enseigne à 100% et deux autres enseignants se partagent un 100%.

Atelier de musique

L'atelier comprend différents instruments : une batterie, plusieurs guitares, des tambours et tam-tam, ainsi que du matériel électronique. La salle n'est pas insonorisée.

Le directeur explique que l'établissement n'avait pas l'argent nécessaire à la création de cet atelier. Les collaborateurs de l'établissement (gardiens et éducateurs) se sont arrangés entre eux pour mettre à disposition des instruments de musique. Le matériel de mixage, les micros et les amplificateurs ont en revanche été achetés par l'institution,

Un collaborateur précise encore que la décoration a été réalisée par les jeunes, comme pour l'atelier vert (voir ci-dessous). Il explique venir parfois dans cet atelier de musique avec un jeune, surtout lorsque celui-ci pose des problèmes. Il est ensuite plus facile d'établir un contact avec lui au travers de la musique. Les jeunes ont la possibilité de composer des chansons, puis de les enregistrer pour les avoir sur leur mp3. C'est une activité que les jeunes apprécient beaucoup.

Deuxième salle de classe

La deuxième salle de classe est plus étroite et moins moderne que la première. Elle est aussi moins utilisée pour des cours.

Salle de musculation

La salle de musculation dispose d'un grand nombre d'équipements de sport, mais elle n'est pas très grande.

Le directeur explique que cette salle n'accueille pas plus de trois jeunes à la fois. Un maître de sport est présent tous les matins pour leur proposer des exercices et répondre à leurs demandes.

Boulangerie

La boulangerie est attenante à la cuisine. Un collaborateur précise qu'il y a parfois un atelier, selon les envies des jeunes et des éducateurs.

La commission poursuit la visite dans le quartier d'observation.

Salle de vie

De petite taille, Elle n'est pas grande et est équipée d'une table de ping-pong, de jeux de société, d'un baby-foot, d'une télévision, de tables et de chaises.

Extérieur

Il y a un terrain de pétanque, un grand four à pain sous une toiture, des tables de ping-pong et des équipements de sport en plein air.

Cellules ordinaires

La cellule visitée est équipée d'un lit, d'un bureau, d'une chaise et d'une salle de bain sans douche. La fenêtre est sale, le cadre de cette dernière est rouillé par endroit et il fait froid dans la pièce.

Bibliothèque

La bibliothèque est munie de beaucoup de livres différents ainsi que de bandes dessinées. Chaque jeune a un casier pour son goûter.

Atelier vert

L'atelier vert se situe dans un chalet en bois, à l'extérieur, autour duquel se trouvent un petit étang, des plantes, des tables et des chaises. L'atelier est équipé de matériel varié permettant différents types d'activités. Il s'agit notamment du travail du bois et de la peinture.

Le responsable de l'atelier explique que les jeunes ont par exemple réalisé des nichoirs pour oiseaux, de la pyrogravure. Il essaie de mettre en valeur les produits de l'établissement, notamment en proposant la confection de sirops ou confitures avec les fruits provenant du jardin de La Clairière.

6.4 Etablissement Curabilis

La Commission a procédé à la visite (visite annoncée) de l'Etablissement de Curabilis le jeudi 18 novembre 2021. La commission est accueillie par le directeur de Curabilis, par le directeur-adjoint, et par le gardien-chef.

Les détenus sont répartis sur 7 unités. L'ancienne Pâquerette dispose d'ateliers alors qu'auparavant seuls les ateliers du bâtiment central étaient opérationnels. L'unité 1 accueille des détenus jeunes entre 18 et 30 ans. Ces derniers ne sont pas soumis au CPMin, mais bénéficient d'un régime psychiatrique afin de parvenir au plus vite à un meilleur résultat.

Les jeunes détenus placés le sont uniquement pour des mesures et certains ne sortiront peut-être jamais.

Les détenus sous mesures se trouvent dans toutes les unités. Curabilis est toutefois loin d'être un « mouvoir ». En 2021, plus de la totalité des détenus ont quitté l'établissement. C'est plutôt un lieu de passage avant de passer en foyer, voire en prison pour de la détention ordinaire en cas d'échec de la mesure et s'il n'y a pas d'autre solution envisageable. Il existe une liste d'attente potentielle pour les personnes considérées comme intégrables.

Les médecins se réunissent pour discuter des dossiers qui leur parviennent, dont certains sont parfois assez lourds. Sur cette base, ils admettent ou non la personne à Curabilis.

Depuis l'ouverture de l'établissement, 103 personnes sont passées dans une unité de mesure et en sont sorties. En 2016 et 2017, environ la moitié sortait. Ils sont cette année à 26 sorties dont 22 en milieu ouvert ou en liberté conditionnelle et 4 en milieu fermé. Cette augmentation des sorties s'explique par une augmentation de l'efficacité dans l'accompagnement. Il est aussi arrivé qu'un certain nombre de dossiers présentés aient été refusés par le service médical, notamment pour des personnes avec des troubles pour lesquels il n'existe plus de lieu spécifique, comme l'était la Pâquerette. Il s'agit de savoir si Curabilis accepte de prendre en charge une personne capable de progression ou si Curabilis répond simplement aux demandes des autorités de placement. Pour les jeunes souffrant de troubles autistiques ou d'un retard psychologique lourd, il n'y a pas de bénéfice à venir à la Clairière.

Il est fait état d'une liste d'attente. A Genève, les demandes de deux hommes et d'une femme ont été acceptées et ces personnes se trouvent pour le moment sur la liste d'attente. Quatre autres demandes sont en cours de validation. L'entrée peut s'effectuer assez rapidement.

L'établissement voit avec inquiétude la liste d'attente diminuer, car Curabilis risque de ne plus être plein. La liste d'attente n'a jamais été aussi courte. Il convient de préciser que le canton de Fribourg est en train de mettre en place sa propre structure sur le site de Bellechasse. Si la phase test se révèle concluante, cette structure sera déployée ensuite pour l'ensemble du concordat. Le canton de Fribourg entend financer cette structure en retirant

deux placements de Curabilis. Le responsable fribourgeois de l'autorité de placement, même s'il sait que les places sont chères à Curabilis, peut constater les résultats des placements à Curabilis. Il doit cependant faire face à des choix comptables. De son côté, le canton du Valais a aussi pour objectif de mettre en place une structure similaire en 2025. Certains cantons vont vite se rendre compte qu'ils n'arriveront pas à faire aussi bien qu'ici. Il faut se poser la question de ce qu'il est possible de faire et à quel prix.

La durée moyenne des séjours se situe juste un peu en dessous de 30 mois. Le projet parlait d'un temps de séjour moyen de 3 ans. Le plus long séjour a été de 2 700 jours, le détenu, placé à Curabilis à l'ouverture de l'établissement en 2014, est sorti voici quelques jours.

Il est rappelé que le canton de Genève s'était engagée en 1966 à construire cet établissement concordataire. La Confédération a subventionné le projet à hauteur de 20 millions de francs.

Une partie du problème s'explique par l'étape qui suit le placement à Curabilis. Certains cantons retirent des personnes de l'établissement car ils disposent d'établissements de mesures ouverts très performants. A Genève, Belle Idée est plein et il s'avère impossible de placer ces personnes aux EPI ou dans d'autres établissements. **Il est donc impossible de les placer dans une structure appropriée après Curabilis, d'où le fait que les séjours à Curabilis s'avèrent un peu plus longs. Genève a du mal à trouver des places en milieu ouvert au sein du concordat, étant précisé que 32 places sont réservées à Curabilis pour Genève.**

Un commissaire se réfère aux 7 postes non remplacés. Il demande si la direction ressent une volonté de l'OCD de diminuer les coûts en ne remplaçant pas le personnel.

Il est indiqué que la direction générale de l'OCD a pris d'autres dispositions pour d'autres établissements plus petits, où il est apparu nécessaire d'ajouter du personnel. Ces collaborateurs-là ont notamment été prélevés sur l'effectif de Curabilis et n'ont pas été remplacés. Le souhaite de l'établissement pour 2022 est d'obtenir 6 agents de détention. Il est par ailleurs précisé que 3 collaborateurs de Curabilis sont actuellement en CRT. Ces collaborateurs ne reviendront pas à Curabilis, mais ils figurent toujours dans l'organigramme de l'établissement.

La diminution des prestations liée à une diminution du personnel a une incidence sur une prolongation de l'internement à Curabilis.

Par ailleurs, l'établissement n'assure actuellement plus de conduites, ferme souvent une unité par jour et ne peut plus offrir certaines prestations.

L'établissement compte environ 25 collaboratrices. Celles-ci sont jeunes, ce qui peut potentiellement avoir une incidence sur l'absentéisme lors de grossesses. A l'ouverture de Curabilis, il était envisagé 1 collaborateur pour 4 infirmiers. Depuis le Covid, avoir 2 collaborateurs pour 4 infirmiers est devenu un standard minimum. Ils doivent s'y tenir et ne font plus travailler un collaborateur seul.

Il y a deux moments critiques dans la journée à Curabilis : l'ouverture le matin et la fermeture le soir. Il faut compter 2 agents de détention pour faire cela. Pour le reste, il s'avère normal pour un agent de détention de se retrouver seul dans un pavillon, car la sécurité y est très bonne. Cela fait partie du rôle de l'agent de détention et il est formé pour. Cela ne doit toutefois pas devenir la norme.

Un commissaire s'inquiète du fait que des cantons romands ou le Tessin soient en train de s'organiser de leur côté. Il demande s'il ne faudrait pas diminuer le prix de la prise en charge à Curabilis.

La direction précise que l'établissement n'a pas le pouvoir de le faire, mais la question est en cours de réflexion.

Le directeur explique que Curabilis est l'établissement le plus doté en personnel soignant de toute l'Europe. Il y a donc un fort pouvoir de travail des soignants et ils ont la possibilité d'accéder aux détenus 24h/24. L'établissement est par ailleurs bien doté en termes d'équipes de nuit et de capacité de l'institution à réagir rapidement.

Un commissaire demande si l'établissement considère qu'une personne placée à Curabilis est un détenu médicalisé ou une personne malade qui est détenue. Il demande par ailleurs s'il y aurait une possibilité d'obtenir une réduction des coûts facturés aux autres cantons.

La direction indique que l'établissement ne peut pas faire grand-chose pour diminuer le prix facturé pour la prise en charge. Il faut faire avec. Le personnel pénitentiaire apporte la sécurité nécessaire pour le personnel médical et les autres collaborateurs pour pouvoir travailler en sécurité. C'est un calcul gagnant. Si ce poste devait diminuer, la sécurité diminuerait aussi. Il serait peut-être possible de réduire la prise en charge au niveau médical. Le projet de base comptait 130 ETP médicaux et l'établissement s'y tient. Une meilleure organisation du personnel médical, hors médecins, permettrait de diminuer ce nombre. **Si l'on mettait en place plus de transversalité dans le fonctionnement, on pourrait peut-être diminuer les coûts.**

Curabilis réalise de l'exécution de mesures et forme une seule institution. La direction doit être sécuritaire car les règles de sécurité sont tout de suite très discutées. La direction doit avoir le lead sur l'établissement. **La**

direction ne se déclare cependant pas compétente pour évaluer les prestations médicales. Il faudrait que des professionnels de la santé évaluent la nécessité d'avoir autant d'infirmiers. Chacun a sa vision, mais une entité externe devrait dire ce qu'il en est. KPMG a réalisé une évaluation des coûts, pas des soins. Le coût assez bas proposé par KPMG pour les HUG a étonné la direction de Curabilis, qui n'a toutefois pas eu les détails de l'évaluation. Cela constitue toutefois une bonne base pour une analyse plus précise des coûts de part et d'autre. Etant précisé qu'il y a 100 ETP du côté sécurité contre 130 ETP soignants dépendant des HUG.

Un commissaire revient sur la problématique des détenus qui restent trop longtemps à Curabilis parce qu'il n'y a pas de structure extérieure adéquate. Il suggère de faire venir l'autorité compétente pour le constater.

Il lui est répondu que la direction générale de l'OCD et le SAPEM sont conscients de cette problématique.

Les moyens de pression pour accueillir les détenus de Curabilis sans les faire transiter est problématique. S'ils proviennent de Belle-idée, il y a une sorte d'image qu'ils ne sont pas problématiques, alors que s'ils viennent de Curabilis, ils sont considérés comme tels.

Ce même commissaire est d'avis que s'ils réduisaient les coûts d'un tiers, il serait possible d'amortir en quelques années une structure adaptée.

Le directeur rappelle qu'il y a 32 détenus genevois. Si leur coût revient à 440 000 francs par année et qu'ils y restent plus longtemps par manque de structure adaptée pour les accueillir, cela engendre des coûts supplémentaires. **Une diminution de la durée de séjour permettrait ici de réaliser des économies, mais le problème est le placement dans des structures post-Curabilis. La Commission cantonale d'indication (CCI) freine les placements dans les EMS et dans d'autres structures, ce qui s'avère problématique.**

Un commissaire récapitule les postes manquants. Sur 94 ETP prévus sur le papier, 7 sont vacants, 3 sont en CRT, ce qui fait donc donc à 84 ETP. En comptant un absentéisme de 13.4%, soit environ 10 personnes, l'établissement se retrouve à 74 ETP au lieu de 94, sans compter les absences courantes telle que la maternité.

Le directeur précise qu'il leur manque chaque jour 7.2 ETP à 8 heures/jour uniquement en raison de maladies et d'accidents professionnels. Les chiffres concernent également la formation. 100% de collaborateurs seront des collaborateurs actuellement formés. Il faut également compter la formation pour les cadres, les formations psy, etc. qui s'ajoutent.

Un commissaire demande quelles sont les conséquences sur les détenus de la fermeture d'une unité lorsqu'il n'y a pas assez de personnel.

La direction explique que les détenus n'ont pas de comportement vraiment violent, mais que cela engendre de la frustration et des éclats. Leur frustration s'exprime de plus en plus. Les impacts de ce manque de personnel sont notamment l'impossibilité de passer des appels téléphoniques, la fermeture d'ateliers, etc. Les unités sont fermées à tour de rôle, le matin ou l'après-midi, mais pas les deux. Cela se décide le jour même selon l'effectif des agents. Un des symptômes négatifs de la maladie est que certains détenus sont contents d'être en cellule. Toute l'institution fonctionne en mode dégradé à cause de la fermeture et n'avance pas comme elle devrait. Les personnes souffrant de leurs propres pathologies s'organisent assez peu pour manifester leur mécontentement. Il y a une nécessité de thérapies individuelles selon les situations des uns et des autres et ce qu'ils vivent. S'ils ne peuvent pas avoir de suivi, cela engendre une prolongation du séjour, mais cela s'avère difficile à cibler exactement.

Les détenus ont toujours accès aux soins et à la promenade d'une heure durant la journée. De mi-avril à mi-septembre, les détenus ont 30 minutes supplémentaires de promenade le soir avant l'enfermement. Des promenades d'une heure et demie durant le weekend ont été mises en places, mais l'établissement est revenu à la durée initiale d'une heure, car une durée d'une heure et demie était souvent trop longue pour certains détenus très médicalisés et doivent fréquemment se rendre aux toilettes.

Un commissaire s'enquiert des relations entre l'établissement et la direction générale de l'OCD s'agissant des demandes de postes et de formation.

La direction précise que les collaborateurs qui arrivent à Curabilis ont suivi une formation de base et effectuent des stages. Ils sont rapidement pris en charge par leurs nouveaux collègues. Une formation de base va très bien pour travailler ici, mais la formation psy de Fribourg est un avantage. Cela prend du temps et les collaborateurs y sont envoyés les uns après les autres. Concernant les postes, la direction générale de l'OCD a indiqué vouloir essayer de donner 6 postes à Curabilis, étant précisé qu'un ETP est parti au Vallon et n'a pas été remplacé, de même pour la Clairière. La direction de Curabilis s'interroge, mais n'a pas de réponses. L'absentéisme est plus élevé à Curabilis qu'à Champ-Dollon, mais du personnel de Curabilis va aller renforcer Champ-Dollon... La nouvelle promotion des gardiens de prison va être affectée à Champ-Dollon, ce qui soulève des interrogations. L'équipe de Curabilis se sent frustrée et a

le sentiment d'un manque de considération, ce qui favorise l'absentéisme.

Un commissaire mentionne la convention intercantonale pour le placement, dans laquelle ce n'est pas le coût qui retient les autorités de placer, mais la qualité des prestations. Il trouve étonnant que l'établissement compte six stagiaires lorsqu'on connaît l'ancienne problématique des stagiaires au sein de Curabilis. Le commissaire souhaite connaître la ligne de démarcation qui permet de dire si les personnes en situation de handicap mental seraient mieux soignées ailleurs.

Le directeur n'est pas sûr que 6 collaborateurs titulaires de leur brevet aient envie de venir à Curabilis. Quant à la question des stagiaires, il rappelle que l'établissement a commencé à travailler avec des stagiaires, alors que Curabilis accueille les détenus les plus dangereux de Suisse. Ceci étant, avec 6 stagiaires, l'intégration se passera très bien.

Le directeur souligne enfin que le détenu est placé au centre du dispositif de Curabilis.

Entretien avec le professeur Panteleimon Giannakopoulos

Le professeur Giannakopoulos fait part de changements positifs significatifs et d'une augmentation du nombre de sorties. Ils arriveront à près de 40 sorties cette année. 70% des détenus sortants sont dirigés vers un milieu ouvert. C'est une bonne nouvelle puisqu'ils pourront accueillir des personnes restées à Champ-Dollon en mesure. La liste d'attente est beaucoup moins importante que dans le temps, ce qui est aussi positif. La collaboration avec les organes d'exécution des mesures est bonne. Ils auraient pu imaginer des effets contraires avec le Covid mais l'établissement ne les a pas sentis. Des questions se posent toutefois, à savoir notamment le lieu où ces détenus-patients vont être accueillis en milieu ouvert. Dans la grande majorité des cas genevois, les détenus vont à l'hôpital psychiatrique. Le travail est effectué en collaboration avec le SAPEM pour fluidifier les sorties. Cela peut s'avérer compliqué car le passage du milieu ouvert vers les soins ambulatoires implique une libération conditionnelle. Le travail est long car il demande des expertises. Cela pose une question importante, qui est donc de savoir où ces gens peuvent être accueillis. Les difficultés de placement sont évidentes selon les profils. Pour des profils « classiques », il est plus simple de trouver un lieu que pour celles avec un profil beaucoup plus dissocial. En milieu ouvert, le nombre va augmenter en masse. Il est prévu d'avoir un secteur fermé à Belle-Idée pour garantir la sécurité, puisqu'il y a eu plusieurs fugues. Cela devrait permettre de répondre à cette demande en 2023, date prévue de la fin des travaux. **Ce qui reste problématique et qui n'a pas évolué avec le**

temps, c'est la question de la sortie des personnes qui n'ont pas de profil psychiatrique typique. Le canton de Genève ne dispose pas des foyers nécessaires et doit se tourner vers d'autres cantons. Globalement, le professeur Giannakopoulos est satisfait quant à l'évolution des démarches pour améliorer les structures. Sur le plan des unités de Curabilis, la collaboration avec le domaine pénitentiaire se passe bien et apparaît beaucoup plus fluide. Il y a les frictions de tous les jours, mais pas de situations d'opposition. Un plus grand nombre de mesures ambulatoires sont prises en charge, étant entendu qu'il faut continuer à suivre ces personnes après leur sortie pour garantir une amélioration de la communication avec le SAPEM.

Un commissaire s'enquiert du nombre de personnes concernées.

Le professeur Giannakopoulos mentionne 40 à 50 personnes.

Le président demande si les soins ambulatoires sont surtout prodigués à Belle-idée.

Le professeur Giannakopoulos précise que les soins ambulatoires sont aussi donnés en foyers, appartements et établissements spécialisés.

Un commissaire demande s'il existe un schéma pour comprendre quels types de patients sont pris en charge et quelle est le chemin idéal pour les accompagner.

Le professeur Giannakopoulos précise qu'il n'y a pas de schéma unique, mais que de grandes catégories existent avec toute une batterie d'indicateurs.

A Curabilis, le nombre de personnes qui ont commis des abus sexuels représente 15 à 17% des cas. La grande majorité des personnes placée dans cet établissement est composée de personnes souffrant d'une pathologie psychologique préexistante et qui sont passées à l'acte dans le cadre de leurs troubles. Ces personnes sont souvent connues et ont bénéficié de soins psychiatriques auparavant. Ces personnes sont prioritairement prises en charge. Une autre population est celle des personnes souffrant de troubles de la personnalité, qui ont une manière différente d'interagir avec les autres. Ces personnes font preuve d'une grande instabilité émotionnelle et sont suspicieuses. Ce n'est pas une population qui constitue la clientèle usuelle des hôpitaux psychiatriques. Dans cette population, il y a beaucoup de dysfonctionnement social. Ce sont les personnes qui font le plus peur à la population car leur rapport avec la loi est déviant à la base.

Pour la catégorie de personnes avec un passé psy, la trajectoire offerte à Curabilis est assez bonne.

Pour la catégorie de personnes souffrant de troubles de la personnalité, celles-ci ont plus de peine à sortir car il n'est pas possible de les mettre d'emblée avec d'autres personnes. Il faut une structure de type socio-éducatif qui leur apprenne quelles sont les limites et le cadre. Une telle chose est quasi inexistante à Genève et la sortie s'avère donc plus compliquée pour ces personnes.

La catégorie la plus délicate dans le rapport avec les autorités et le public est celle des abuseurs sexuels. La prise en charge s'effectue au cas par cas. La crainte de la récidive est si forte que pour avancer, il faut pouvoir donner des garanties. Des traitements hormonaux sont parfois proposés pour permettre à ces personnes de sortir. Contrairement à ce que l'on pense, les auteurs de crimes de grande gravité sont plutôt rares à Curabilis. Les détenus placés à Curabilis ont souvent commis des crimes d'une gravité moyenne.

Un dernier élément à prendre en considération est une comorbidité très importante causée par l'utilisation de substances. Une expérience rare en Suisse est menée, qui est celle de l'abstinence au long terme. L'avantage est de voir la vraie potentialité des détenus sans substances. Le désavantage est qu'il leur faudra mener un jour une vie en dehors de cette bulle protectrice.

Un commissaire se réfère aux 30 à 40 sorties par année et demande si certaines personnes reviennent par la suite à Curabilis.

Le professeur Giannakopoulos répond par la négative, mais précise qu'il ne s'agit pas d'un critère de réussite. Les personnes ne sont pas prêtes à revenir après. La plupart des gens en milieu ouvert sont partis en ambulatoire ou en foyer. Si quelqu'un récidive à l'extérieur, il faut prendre les statistiques avec beaucoup d'attention. Le problème est que pour les gens qui récidivent, la tendance est de les placer en pénitencier sans velléité de les faire ressortir.

Un commissaire s'enquiert des personnes qui restent à Champ-Dollon en raison des décisions de la CCI.

Le professeur Giannakopoulos explique que le parcours de quelqu'un qui va sortir se fait par étapes particulièrement chronophages. Il y a tout d'abord une présentation auprès de la commission d'évaluation de la dangerosité. Le détenu doit avoir effectué un certain nombre de conduites, mais cela n'a pas beaucoup sens pour certains, le système apparaît très rigide. Ensuite, il faut avoir une place. Le détenu se retrouve soit en hôpital psychiatrique, soit en foyer mais pas en foyer classique. Les EPI ont une très grande réticence à prendre des personnes avec un passif carcéral. Un travail important s'effectue avec les équipes. C'est beaucoup plus simple de le faire une fois la personne sortie. Le chemin de la sortie est ainsi semé d'embûches, pas des embûches uniquement cliniques, mais en grande partie procédurales en raison d'une

réticence à voir certaines personnes réintégrer la société. La dimension de stigmatisation de ces personnes existe. Il y a une crainte de ces personnes qui peut apparaître totalement disproportionnée. Certaines personnes sont verbalement menacées depuis de nombreuses années. C'est un argument que l'on ne peut pas juste ignorer. Il y a une certaine culture de l'arbitraire, puisque les mesures sont sans limites en droit suisse. Il s'agit de contrer cette pratique en montrant qu'une mesure n'est pas une pierre tombale. La dimension éthique du travail apparaît assez complexe.

Ce même commissaire considère que le problème de cette CCI est la structure chronophage et le goulet d'étranglement qu'elle représente. Il en va de la responsabilité de chacun et il vaut mieux mettre des structures administratives lourdes. Il demande s'il y a une gêne lorsqu'il faut prononcer des ouvertures.

Le professeur Giannakopoulos pense qu'il y a une peur de prendre des responsabilités. Mais il faut faire attention à ne pas passer pour un idéaliste. Il faut faire le travail au jour le jour. Il est souvent arrivé à Curabilis de prendre une personne de Belle-Idée pour la stabiliser et s'assurer de la sécurité. C'est parfois nécessaire pour éviter de dériver vers un discours peu clinique et centré sur le patient. Il faut parfois faire des actes qui montrent que l'on se soucie de la sécurité de l'autre. Ces prestations sont très coûteuses.

Ce même commissaire demande encore si un passage à Curabilis décharge la CCI de ses responsabilités.

Le professeur Giannakopoulos indique que ces personnes peuvent sortir de Curabilis pour être placées en foyer, mais cela marche rarement. La CCI entre bien moins en matière s'il y a une violation conventionnelle. Il y a un nombre important de personnes qui ont également besoin d'aide, mais qui ne sont pas passées à l'acte sur le plan pénal, et sont prioritaires pour la CCI.

Un commissaire demande si la CCI s'intéresse essentiellement aux personnes handicapées.

Le professeur Giannakopoulos le confirme. Un nombre important de personnes placées à Curabilis souffrent de pathologies psychiatriques. Le lieu naturel pour certains serait des foyers. On utilise beaucoup de structures de ce type dans le canton de Vaud. Il y aurait une possibilité de collaborer car Curabilis a conclu un accord de collaboration.

Ce même commissaire demande quelle est la différence en psychiatrie entre un handicap et une « sorte de difficulté ».

Le professeur Giannakopoulos répond que c'est une problématique d'évaluation. Il y a un risque à hauteur de 27% dans la vie de développer une pathologie psychiatrie, alors qu'un handicap implique une situation

chronique, au sens de l'AI. On diminue donc beaucoup le nombre de personnes concernées.

Ce commissaire constate encore qu'un handicap est défini en fonction des effets. Il demande s'il est possible de le définir selon la cause. Il demande en outre si toute schizophrénie est nécessairement un handicap.

Le professeur Giannakopoulos répond par la négative. C'est la même étiquette mais avec des traductions très différentes.

Un commissaire relève qu'à Genève, la suite logique est Belle-Idée. Il demande au professeur Giannakopoulos son sentiment et son évaluation à ce sujet. Il demande quel est l'accompagnement à terme et qui effectue le suivi, s'agissant des soins ambulatoires.

Le professeur Giannakopoulos explique qu'une petite cohorte suit les cas lourds en soins ambulatoires. Pour la psychiatrie classique, des centres ambulatoires prennent en charge ces personnes. Pour les situations très complexes, ils s'en chargent eux-mêmes. Genève est très bien équipé pour cela.

Il y a un manque à Genève de prise en charge de ces personnes sans les placer en hôpital psychiatrique. Le dispositif n'est pas du tout complet à cet égard. Il n'existe pas de foyer à vocation socio-éducative. Le suivi ambulatoire est souvent de bonne qualité. Il faut superviser toutes les mesures ambulatoires sur Genève et avoir un regard sur comment les choses se passent. Depuis le décès d'Adeline, ils savent qu'ils ont une base de données complètes : combien de personnes sont suivies, où et quelle est la trajectoire suivie. Avant, il n'y avait pas de continuité dans le suivi. Le but est d'arriver un jour à dire que l'on peut enlever complètement le suivi selon l'article 63 CP. Ce serait la meilleure situation possible, car c'est lorsque la mesure devient superflue. Il n'y a alors plus d'obligation légale. C'est un message important. C'est un travail qui se fait et qui nécessite aussi de convaincre l'autorité légale finale. Un grand travail a été effectué avec le TAPEM.

Anneau central de Curabilis

La cour extérieure de l'anneau central est équipée d'un terrain de basketball, de football, de tables de ping-pong et de machines de musculation en plein air. Elles sont peu utilisées par les détenus en raison de la fatigue et du surpoids engendrés par la médication.

Cour en intérieur

La cour est utilisée comme lieu promenade, ce qui n'était pas prévu à l'origine. Chaque pavillon dispose de sa promenade et lorsque c'est possible, deux unités y sont regroupées.

Un commissaire s'enquiert de l'intimité des détenues.

La direction précise qu'il avait été prévu de créer une section pour détenues, à Curabilis, lors de la fermeture de Riant-Parc pour y transférer les détenues qui s'y trouvaient. Il s'agissait principalement de détenues en détention ordinaire et seules deux détenues étaient sous mesures. Une section pour femmes a donc été ouverte à Curabilis pour que ces détenues ne soient pas envoyées à Champ-Dollon. Les activités sont mixtes, ce qui était difficile au début. Les activités sont à présent mixtes uniquement si des professionnels sont présents.

Salle de sport

La salle de sport est équipée de nombreuses machines de sport très modernes et variées. Des concerts, célébrations de Noël et séances d'informations pour le personnel s'y déroulent par ailleurs. Il convient de noter que la salle de sport ne prend plus l'eau comme par le passé.

Greffe

Une partie du plafond transparent est désormais occultée. Avant cela, les collaborateurs y travaillant devaient s'équiper de casquettes, de lunettes, de parasols, et devaient prendre des Dafalgan.

Un commissaire demande si les sanitaires en porcelaine se trouvant dans les unités ont été remplacés par des sanitaires en inox pour éviter les accidents.

Il lui est répondu que ce sujet est en discussion à la DIL, mais n'est pas jugé prioritaire. Il reste en tout cas 8-9 cellules à refaire, ce qui représente entre 10 000 francs et 12 000 francs par cellule. Il est toutefois incontestable qu'il s'agit d'une plus-value sécuritaire.

Centrale

Il s'agit du cœur de la sécurité de l'établissement. Le gardien en poste gère également la coordination avec la police et les pompiers le cas échéant. Plusieurs scénarios d'affichage des caméras sont possibles, selon le moment de la journée.

Un commissaire s'enquiert de la procédure en cas d'incendie.

La direction explique que des exercices avec des agents de détention (4) et des soignants (6), de jour comme de nuit. Ces exercices ont lieu tous les

15 jours avec de la fumée et en mode nuit. Le fonctionnement de Curabilis est reconnu par l'OCPAM et le SIS, avec lequel des exercices sont prévus. En plus de cela, les règles de sécurité sont rappelées deux fois par semaine. Le système est recommandé, éprouvé, validé, et fonctionne.

6.5 Etablissement fermé de la Brenaz

La Commission des visiteurs officiels procède le 25 novembre 2021 à une visite annoncée de l'établissement fermé de la Brenaz. Cette visite suit une visite non annoncée effectuée le 14 octobre 2021 lors de laquelle la commission n'avait procédé à aucune audition de détenus en raison du temps à disposition.

Le directeur de l'établissement indique qu'il y a, à ce jour, 154 détenus à la Brenaz, dont 3 en cellule forte. L'un de ces derniers s'y trouve pour possession de téléphone portable. 11 détenus sont des personnes provenant d'autres cantons, dont 6 viennent du canton de Vaud, 2 du Tessin, 1 du Valais et 2 de Neuchâtel.

Avec l'accord de l'OCD, deux détenus peuvent être au bénéfice de mesures selon l'article 59, alinéa 1 CP. Il y en a actuellement un seul à la Brenaz. Il n'y pas eu de cas de Covid parmi les détenus depuis le début de la pandémie. Le directeur ajoute être surpris du nombre de détenus qui se sont annoncés pour les auditions de la Commission des visiteurs officiels, mais les détenus n'ont pas eu l'occasion de voir la commission depuis plusieurs mois.

Un commissaire pose quelques questions générales, concernant notamment le dédoublement annoncé des cellules, ainsi que la vingtaine de postes demandés. Ce commissaire demande si le dédoublement des cellules est en cours aujourd'hui. Il demande ce que fera l'établissement s'il n'obtient pas les postes demandés l'année prochaine.

S'agissant des cellules, le directeur explique que deux variantes ont été proposées. Celle qui a été retenue consiste en une augmentation de l'établissement à hauteur de 27 places. Il y aura une augmentation de 2 fois 8 places en secteur évaluation et 11 en secteur ordinaire. L'augmentation est donc légère dans ce dernier secteur, mais la capacité du secteur évaluation devrait augmenter de près de 50%. Il est prévu que l'OCBA vienne pour étudier les portes etc. Cela devrait se mettre en place dans le courant de l'été 2022. Ils commenceraient par 8 places, puis 8 autres et ainsi de suite. Concernant les effectifs demandés, ceux-ci devraient suivre. Il sera compliqué de faire sans, puisqu'il leur faudrait déjà compenser les 10 ETP manquants. Ceux-ci devraient normalement venir au printemps.

Un commissaire demande en quoi consiste exactement le dédoublement des cellules.

Le directeur précise qu'il y a actuellement 1 détenu par cellule. Il y aura donc 2 détenus par cellule après ces modifications. Il s'agit bien d'un doublement.

Un commissaire demande si le nombre de cellules est insuffisant pour le nombre de détenus.

Le directeur explique que l'objectif est d'augmenter le nombre de détenus en exécution de peine pour décharger Champ-Dollon. A la base, la Brenaz a été construite pour accueillir une personne par cellule. Une augmentation de la capacité de la Brenaz permettrait de décharger Champ-Dollon. C'est une demande de l'OCD, qui n'a pas assez de place pour les détenus à placer en exécution de peine.

Un commissaire demande comment s'effectuera la composition des cellules et le choix des détenus concernés.

Le directeur précise que les cellules avec le plus de doublement se situent dans le secteur évaluation, où les personnes restent entre quelques semaines et quelques mois. C'est une sorte d'étape intermédiaire. En temps ordinaire, les détenus sont plutôt seuls en cellules, mais certains préfèrent être à 2 que seul.

Cela se fait déjà au Tessin, notamment pour les personnes avec des tendances suicidaire ou dépressives.

Un commissaire demande si cela se fera avec l'accord des détenus.

Le directeur précise que cela n'a pas encore été tout à fait défini, mais que cela se fera également en fonction des affinités des détenus. Une telle augmentation concernera aussi les ateliers. En secteur ordinaire, un doublement de 2-3 cellules se répercutera sur le risque que la participation aux ateliers soit réduite à 30% contre 50% actuellement.

Un commissaire indique que la commission a questionné Curabilis, qui a fait une demande de 6-8 stagiaires pour combler le manque de collaborateurs. Il souhaite connaître la demande de la Brenaz.

Le directeur explique que l'établissement prendra les effectifs qui lui seront donnés. Il est évident que ceux qui viendront seront des stagiaires.

Le président demande d'où provient le téléphone qui a été confisqué à l'un des détenus actuellement placé en cellule forte.

Le directeur indique qu'il s'agit d'un parachutage. Il est prévu de rehausser la balustrade pour diminuer les parachutages.

6.6 Etablissement de détention administrative de Frambois

Il s'agit d'une visite annoncée effectuée le 2 décembre 2021.

La commission est accueillie par la directrice de l'établissement de détention administrative de Frambois et le futur directeur qui lui succédera après son départ à la retraite, fin janvier 2022.

L'établissement de Frambois a été fermé l'année dernière pendant deux mois en raison de la situation sanitaire. Le personnel a été particulièrement atteint par la première vague de Covid, de même que les pensionnaires. Ces derniers ne pouvaient plus être renvoyés car leur pays d'origine étaient fermés et ils ont donc été remis en liberté. Pour le reste, 4 transferts ont eu lieu vers Champ-Dollon. Certaines personnes étaient positives au Covid en arrivant à Champ-Dollon, mais asymptomatiques lorsqu'elles ont été transférées à Frambois. L'établissement a été fermé pendant deux mois en raison de la situation sanitaire. Durant ces deux mois, les personnes guéries ou non malades venaient quand même pour effectuer des travaux de réfection. Ils ont rouvert l'établissement le 18 mai, la fermeture datant du 20 mars. Le taux d'occupation est actuellement en nette diminution. Il est habituellement de 80-85% et était à 50% l'année passée. Un taux de 100% représente 20 personnes, alors qu'un taux de 85% représente 17 personnes.

Le début de l'année 2021 a été tranquille. Le taux d'occupation est remonté depuis le mois d'août. Ils pensaient pouvoir atteindre 70%, mais en sont actuellement à un taux de 62%. Il y a eu passablement de départs. La durée moyenne de séjour est plus faible que précédemment. Elle se situe normalement autour de 30 jours, mais est actuellement de 22 jours. Les renvois sont aussi beaucoup plus faciles.

Concernant le personnel, il y a eu un départ en début d'année. Cela était dû à des problèmes de santé et l'employé concerné a préféré se réorienter. Ce collaborateur a tout de suite été remplacé. Le taux d'absentéisme de l'année passée était dû au Covid, mais il y a eu très peu d'arrêts maladie cette année.

Le président demande de combien d'employés dispose actuellement l'établissement.

La directrice fait état de 21 collaborateurs, pour environ 18,7-19,7 ETP. Elle précise qu'il n'y a aucun problème majeur avec le personnel.

Durant la période de Covid, il y a eu toutes les deux semaines des séances vidéo avec l'OCD et les directions de tous les établissements. Frambois reste impliqués dans ces séances, bien que l'établissement ne dépende pas formellement de l'OCD.

Au niveau médical, toute personne interpellée dans la rue placée en quarantaine durant 10 jours, partant du principe que cette personne est potentiellement positive au Covid. Un module de 3 chambres a été réservé à cet égard. Toute personne sortant de prison est directement mise en circulation. Si quelqu'un présente des symptômes, il est immédiatement isolé et on lui propose un test, sachant qu'il peut refuser. Si le test est négatif, la personne est tout de suite mise en circulation.

Les personnes en isolement ont droit à une heure de promenade par jour. Quand un pensionnaire souhaite pouvoir téléphoner, il en fait la demande à la centrale et un agent vient pour l'organiser. Les aumôniers et avocats sont autorisés à s'entretenir avec les personnes en quarantaine.

Au sujet de la répartition religieuse, on compte plus ou moins 60% de musulmans, mais cela dépend des périodes. L'établissement a traversé une période difficile avec une majorité de Maghrébins toxicomanes. Aucun n'a demandé à pouvoir rencontrer un imam. Il convient de préciser que l'établissement dispose de deux aumôniers protestantes qui s'adressent à tout le monde. Le reste des pensionnaires est de confession chrétienne, mais cela dépend des périodes.

A un commissaire qui s'enquiert de la circulation de drogue au sein de Frambois, la directrice explique que les toxicomanes placés à Frambois sont surtout poly-toxicomanes et sont donc dépendants de médicaments. Ces personnes sont tout de suite examinées par le service médical, puis par un psychiatre, qui va juger ce qu'ils doivent recevoir. Les héroïnomanes ont en général un traitement de substitution. Ils sont entièrement fouillés à leur arrivée. C'est souvent au moment des visites que le personnel craint une entrée de drogue. Le visiteur n'est pas fouillé avant la visite, mais le détenu l'est à la fin de la visite. Il y a ensuite un protocole à suivre selon ce qui est trouvé.

Un commissaire note qu'il est question de pensionnaires et demande quelle est la distinction faite entre pensionnaires et détenus. Il s'enquiert par ailleurs des liens entre Frambois et l'OCD, ainsi qu'avec la Fondation romande de détention LMC. Il demande également quels sont les raisons, la durée moyenne de détention et la finalité de la détention à Frambois.

La directrice explique que lorsque Frambois a ouvert ses portes en 2004, le règlement de l'établissement et le discours inaugural demandaient d'utiliser le terme « pensionnaires » car il était politiquement plus correct et la détention administrative devait se distinguer du reste de la politique carcérale. En réalité, ils parlent aussi souvent de « détenus ». Ils favorisent

également l'emploi du terme « chambre » et non du terme « cellule », bien qu'il y ait aussi des barreaux aux fenêtres des chambres.

S'agissant de la fondation LMC, depuis l'arrivée de M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, à la tête du département de la sécurité, il a été décidé que le secrétaire du Conseil de Fondation serait un représentant de l'OCD car le projet pénitentiaire devait mener à la dissolution de l'établissement de Frambois, qui aurait été repris par l'OCD. Les statuts prévoyaient que le chef du département était aussi président du conseil de fondation. Le projet n'a pas été adopté, mais le secrétaire de l'OCD est toujours resté au conseil de Fondation. Le directeur général de l'OCD siège ainsi au conseil de fondation et reçoit la directrice de Frambois en sa qualité de secrétaire du conseil de fondation et non en tant que directeur général de l'OCD. Concernant les entretiens avec l'OCD et les autres établissements, ils concernent principalement la situation sanitaire. Il aurait en effet été ridicule d'adopter 2 plans différents de lutte contre le Covid.

L'établissement de Frambois est soumis à un contrat de droit privé. Les collaborateurs ne sont donc pas des fonctionnaires.

Concernant la durée des séjours, il y a beaucoup plus de personnes qui doivent être renvoyées dans l'Espace Schengen, renvois qui sont plus faciles à organiser que vers des destinations extérieures. C'est essentiellement pour cela que la durée des séjours a diminué. La finalité est soit une expulsion dans le pays d'origine, soit une remise sur le trottoir. Parfois les pensionnaires reviennent, parfois pas. En cas de renvoi dans le pays d'origine, les collaborateurs de Frambois reçoivent parfois un appel téléphonique disant que les personnes renvoyées sont bien arrivées à destination. Ceux qui sont remis sur le trottoir reçoivent une décision soit du tribunal, prononçant la libération, soit de l'office placeur précisant que le renvoi n'est pas possible (parce qu'il n'y a plus de vol, en raison du refus du pays de destination d'identifier son ressortissant, etc.). L'établissement doit alors libérer le pensionnaire dans l'heure. Frambois s'est engagé à ne pas laisser les pensionnaires sur le trottoir devant l'établissement, mais à accompagner la personne à la gare ou à un arrêt de bus avec ses affaires. La personne doit ensuite s'adresser à l'OCPM (pour Genève) ou au SPOP (pour Vaud). Il n'est pas rare que la personne revienne quelques mois après.

Un commissaire s'enquiert du logement des personnes remises sur le trottoir pendant la période Covid.

La directrice indique que ces personnes vont parfois dans des foyers. Mais en principe, elles retournent d'où elles viennent, soit auprès de leurs familles ou d'amis.

Le président s'enquiert du parcours professionnel du futur directeur.

Le futur directeur vient du CICR. Il a travaillé dans l'unité de détention du CICR à Genève durant ces quatre dernières années. Il supervisait la détention pour l'ensemble du monde et dispose par ailleurs de 7 ans d'expérience sur le terrain avant cela. Il a eu des relations de travail surtout dans le cadre de visites des autorités tunisiennes dans le canton de Vaud. Il est à Frambois depuis le 12 novembre, afin d'opérer une transition en douceur.

Un commissaire demande comment cela se passe lorsque des pensionnaires sont expulsés.

La directrice explique que cela dépend du type de renvoi. Si c'est un départ volontaire, les convoyeurs viennent chercher la personne et l'emmènent à l'aéroport où elle prend un vol comme n'importe quel passager. La personne peut toutefois refuser de partir, soit quand elle monte dans le véhicule, soit avant de monter dans l'avion.

La directrice ajoute, en cas de départ accompagné par la police, que l'escorte policière est composée de trois policiers par personne renvoyée. Ils emmènent la personne renvoyée à l'aéroport de Cointrin, et montent dans l'avion avec elle. Cette personne peut refuser de partir. La plupart du temps, le commandant de bord fait alors descendre la personne de l'avion. Lorsque le renvoi est opéré en niveau 4, un vol spécial est organisé et la personne est renvoyée sous contrainte.

La directrice n'a jamais assisté, depuis 17 ans et demi, à une scène de violence lors des départs. C'est parfois assez compliqué car les personnes résistent, mais il n'y a pas de violence. Les prises en charge ne sont pas souvent musclées : la plupart du temps, ils s'arrangent pour qu'il y ait un représentant du pensionnaire qui parle sa langue et 9 fois sur 10, cela se passe bien. Quand ils ne sont pas sûrs, notamment en raison de problèmes psychiatriques ou avec des toxicomanes qui peuvent être imprévisibles, le gardien-chef ouvre la chambre de la personne et la police y entre directement. Il arrive que des personnes arrivent à Frambois en disant qu'elles ne partiront pas. Quand elles réalisent qu'elles sont quand même en prison, elles décident de repartir volontairement. Cette année, il y a eu environ 20 départs sous la contrainte sur environ 150 départs. Les cas Dublin sont principalement des départs volontaires.

Un commissaire demande comment s'organise la journée au sein de l'établissement.

Il lui est répondu que les pensionnaires se font eux-mêmes à manger, ce qui est spécifique à l'établissement de Frambois. A l'ouverture, il y avait une

volonté politique que cet établissement ne dure pas longtemps et ne fonctionne pas. Mais il marche extrêmement bien. Ce système de repas cuisiné sur place est moins cher que la livraison de repas depuis l'extérieur. Il n'y a pas de méfiance des pensionnaires à l'égard des repas, cela les occupe et leur permet de préparer des plats auxquels ils sont habitués.

La promenade s'effectue dans l'espace sécurisé de la cour, accessible dès 8h15 jusqu'à 21h. Chaque jour, il y a une activité sportive durant 1h-1h30. Les personnes confinées ont selon la charge de travail leur promenade à une heure déterminée.

Un commissaire demande la fréquence des départs sous la contrainte.

La direction ne peut pas le dire de façon précise car ils peuvent avoir plusieurs mois sans rien, puis beaucoup de départs en même temps. Ce sont souvent des groupes. Ils auront prochainement 5 départs, ce qui est énorme. Il y aura donc au moins 20 policiers dans l'établissement. Ils ont souvent des départs d'en tous cas deux personnes.

Un commissaire rappelle que la Confédération est en train de construire un centre de départ au Grand-Saconnex. Il a cru comprendre qu'il y aurait des cellules réservées pour les départs genevois. Il demande si cela va modifier la structure de Frambois.

La directrice explique qu'il était au début prévu de mettre les « night-stop » au Grand-Saconnex, puisqu'il n'est pas permis d'avoir plus de 24h de détention, car ils pensaient que l'établissement de la Brenaz serait encore affecté à la détention administrative. Les personnes devaient donc être transférées de la Brenaz jusqu'au Grand-Saconnex. L'établissement de Favraz devait quant à lui fermer. Cela aurait donc compenser le nombre de places. Il n'y aura finalement que des « night-stop » au Grand-Saconnex, ce qui ne va rien changer pour Frambois.

La commission procède ensuite à une visite de l'établissement.

Entrée visiteurs

Le sas d'entrée est activé par la centrale. Celle-ci est occupée par plusieurs centralistes qui effectue un tournus. Il y a des caméras à l'intérieur et à l'extérieur. La centrale permet également de contrôler l'électricité dans les chambres.

Bureau des gardiens-chefs

Le bureau est étroit, équipé de tables et de chaise.

Il y a peu de place pour les gardiens, uniquement la salle de réunion et une petite cuisine. S'ils veulent se reposer, ils vont dans une cellule inoccupée, ce qui apparaît problématique.

Un commissaire demande si l'établissement compte des cellules fortes.

Frambois compte une cellule forte, mais elle est très peu utilisée, seulement comme ultima ratio.

Infirmierie

L'infirmierie est équipée d'un lit et d'armoires avec matériel et médicaments.

Il n'y a pas de personnel HUG affecté à l'établissement. Ils bénéficient de la collaboration de 2 infirmières et 2 médecins contactés à l'extérieur. L'ouverture et les horaires dépendent de la situation. Le personnel se déplace si besoin. Chaque personne doit être examinée dans les 24 heures après son arrivée. En cas d'urgence, ils peuvent recourir à SOS médecin ou aux urgences des HUG.

Un commissaire s'inquiète de la sécurité du personnel.

Il s'agit, selon la directrice, d'une question de ressenti. Il est très rare que la sécurité soit jugée mauvaise, mais cela est déjà arrivé. Le personnel médical peut demander la présence d'un gardien.

Chambre

La commission visite en premier lieu la plus grande chambre de l'établissement. Elle dispose de 4 lits, d'une table avec chaises et d'une télévision. Elle était à l'origine pensée pour des familles, mais n'a jamais été utilisée comme telle. Il va être proposé de diminuer la capacité de l'établissement à 19 personnes, puisque les 20 places incluent le cachot. Il est impensable d'avoir deux détenus par cellule, notamment lorsqu'il y a des départs sous la contrainte. C'est une situation désagréable pour la deuxième personne présente dans la chambre.

La commission visite ensuite une chambre individuelle. Celle-ci dispose d'un lit, d'un frigo, d'une chaise et d'une table ainsi que d'une douche et de toilettes. Deux cellules ont cet équipement. Pour les autres, le lavabo et la douche sont communs.

Pour les détenus en cellules d'isolation Covid, les repas sont préparés par un autre détenu et apportés par un gardien.

Des câbles électriques sont visibles au sol dans les couloirs.

Atelier

Les détenus sont installés autour d'une table et assemblent du bois pour en faire des allume-feux, avec de la musique en fond.

Ces allume-feux sont ensuite vendus à l'extérieur, mais rapportent peu. Les détenus reçoivent 5 francs par jour et 3 francs supplémentaires par jour

de travail. Ils peuvent faire des achats avec. L'activité déployée dans cet atelier vise surtout à faire passer le temps.

Couloirs et douches communes

Les blocs de chambres peuvent être isolées les uns des autres par des portes grillagées et le sont durant la nuit. Les douches sont accessibles toute la journée. Une personne est chargée du nettoyage. Des masques, gants et désinfectants sont disponibles dans les couloirs.

Un commissaire s'inquiète de moisissures dans les douches

Les douches ont été récemment refaites mais il y a toujours des moisissures, faute de fenêtre. C'est un problème récurrent.

Cour extérieure

Le sol du terrain de sport est en pierre et présente des trous à de nombreux endroits. Il y a un panier de basketball et deux petits buts de football.

On remarque un jardin dont s'occupent les gardiens et les pensionnaires.

Un commissaire s'inquiète d'éventuels jets d'objets depuis l'extérieur à destination des détenus.

Il n'y en a pas eu récemment, mais certainement par le passé. Un contrôle du terrain est effectué avant chaque promenade.

Secteur d'entrée et départ

L'espace est composé d'une salle avec bureau et siège, ainsi que d'un couloir qui donne sur deux salles d'attentes et le cachot. Les salles d'attente sont très petites avec un banc et une fenêtre haute.

Le gardien-chef montre que la salle où se fait l'entrée dispose des formulaires sur la procédure et les horaires en trois langues. Ils seront prochainement traduits aussi en Anglais, Russe et Albanais.

Le gardien-chef explique que l'entrée s'effectue tranquillement puisque la personne est souvent en situation de stress à son arrivée. Il lui est proposé une cigarette ou un verre. La douche est ensuite obligatoire à l'arrivée. Les habits de la personne sont lavés, puis lui sont remis.

Cachot

Le cachot dispose d'un lit, mais pas de télévision, ni de toilettes.

Il s'agit plus d'une pièce sécuritaire que d'une chambre normale. Si une personne décompense, elle est transférée dans une autre cellule.

Lieux communs

Des appareils téléphoniques sont à disposition, il y a des toilettes, une table de ping-pong et des tables.

Lieu de vie et cuisine

La cuisine est grande et professionnelle. Un choix très important de denrées alimentaires est accessible en libre-service. D'autres produits sont accessibles sur demande.

Le gardien-chef explique que les pensionnaires commencent généralement à cuisiner entre 11h et 12h30. Il indique qu'il n'y a pas de limitation dans les quantités, mais qu'ils essaient d'éviter le gaspillage, raison pour laquelle certains produits ne sont accessibles que sur demande.

Les détenus peuvent garder leurs restes dans un récipient. Des casiers fermés contiennent la vaisselle de chaque détenu dont chacun est responsable.

Il y a de nombreux jeux et livres ainsi que de grandes tables avec chaises.

Salle de sport

La salle de sport est étroite. Elle est occupée par de nombreuses machines de sport, mais très vieilles et rouillées. Le toit est abîmé et ouvert.

Espace extérieur

Un espace extérieur couvert dispose de cendriers et bancs sous un avant-toit.

6.7 Etablissement de Villars

Une délégation composée du président et de trois commissaires accompagnés du secrétaire scientifique procède le 10 février 2022 à cette visite en raison de la crise sanitaire.

La directrice de l'établissement explique que celui-ci a connu beaucoup de changement depuis 2017, année de la dernière visite de la commission. A l'époque, un nouveau concept avait été établi pour l'établissement dans le cadre du projet de réinsertion développé par l'Office cantonal de la détention (OCD). Il avait alors été décidé de dédier l'établissement à l'accueil des jeunes adultes (18 à 25 ans), ainsi qu'aux résidents suisses et aux étrangers disposant d'un titre de séjour en Suisse, étant précisé que l'établissement accueillait par le passé un grand nombre de détenus.

L'établissement, s'appelait par le passé Maison d'arrêt de Villars. Actuellement, il se nomme : » Etablissement ouvert avec section fermée de Villars ». Il accueille des détenus en section fermée et des détenus en milieu ouvert (semi-détention ou travail externe). Villars présente l'atout de pouvoir accompagner les détenus vers le travail externe sans qu'il soit nécessaire de les placer dans un autre établissement.

Villars a connu différents changements d'infrastructure qui ont évolué avec le nouveau concept. Ainsi, la cellule "Arrivants", située au rez-de-chaussée, a été transformée en "Salle polyvalente". Elle fait à présent office de salle de classe ou de parloirs. Des cours de base y sont dispensés. Un groupe de la FEP a ainsi démarré en octobre 2019.

En réponse à la question d'un commissaire, la directrice indique que le séjour moyen à Villars est actuellement de 82,5 jours, en augmentation depuis 2017. L'établissement souhaiterait que la durée de séjour soit plus longue pour pouvoir accentuer le processus de réinsertion. Le séjour le plus long a été d'une année.

En réponse à une question d'un autre commissaire, la directrice précise que c'est le SAPEM qui est l'autorité de placement. Elle ajoute que Villars accueille également des détenus placés par d'autres cantons.

Le Covid-19 a chamboulé l'évolution de l'établissement au cours de ces dernières années. Les arrestations des courtes peines de moins de six mois ont été interrompues. Pour décharger la prison de Champ-Dollon, l'établissement de Villars a accueilli depuis deux ans un grand nombre de personnes étrangères sans statut. La situation tend à présent à revenir à la normale.

Villars accueille aussi un grand nombre de personnes purgeant une peine de conversion d'amendes. Jusqu'en 2017, ces personnes étaient directement convoquées à Villars. Comme le taux d'occupation de l'établissement était alors souvent inférieur à 50%, le conseiller d'Etat de l'époque a souhaité l'améliorer. Le flux des conversions d'amendes a ainsi été dévié sur Champ-Dollon, sachant d'une part que le Service des contraventions avait des milliers de dossiers en attente et d'autre part que les personnes convoquées à Champ-Dollon ont souvent tendance à payer leurs amendes avant leur entrée. Le taux d'occupation de Villars est passé de 81% en 2018 à 57% en 2020, puis remonté à 73-74% en 2021. Il est précisé que Villars ne pouvait pas atteindre un taux de 100% car il fallait réserver 3 places pour les cas d'isolement Covid. Aujourd'hui, seule une place est encore réservée pour l'isolement sanitaire.

A la question d'un commissaire, la directrice précise que les secteurs ne sont pas étanches entre eux. L'établissement compte actuellement deux-tiers de détenus en détention fermée et un tiers en détention ouverte.

Au niveau des autres changements intervenus ces dernières années, les points suivants sont mentionnés.

Le travail de buanderie a été internalisé. L'établissement dispose aujourd'hui de machines à laver et de séchoirs.

Les arrêts militaires, ont été déplacés au Vallon, étant précisé que les arrêts militaires restent rares.

Villars dispose de 19 places au total. Sur le plan du personnel, l'établissement comptait 14 agents de détention en 2019 (10 en 2017). Sur le plan des horaires, suite à une remarque de la Cour des comptes, les horaires ont été ramenés de 16 à 12 heures.

Un commissaire constate que l'établissement est situé à proximité immédiate d'immeubles d'habitation et d'une école. Il s'enquiert des relations de voisinage.

La directrice indique que les relations avec le voisinage ne posent aucun problème. Il n'y a aucune plainte. Il s'agit du seul établissement de détention du canton qui soit centré en ville. Sa situation s'avère idéale pour le travail externe, à proximité des transports publics et en particulier de la gare Cornavin. Un détenu travaille par exemple dans le canton de Neuchâtel. Par contre, la configuration des lieux n'est pas optimum. A l'époque, le bâtiment abritait un foyer pour jeunes en difficultés. L'Etat l'a repris en 1992 et l'a transformé en maison d'arrêt.

La directrice ajoute que la planification pénitentiaire actuelle pourrait prévoir la démolition de l'établissement, puis sa reconstruction sur une surface plus grande. L'établissement pourrait aussi changer d'affectation et accueillir de jeunes adultes ou des femmes.

A la question d'un commissaire qui demande si l'établissement enregistre des évasions, il est répondu qu'il peut arriver qu'un détenu ne rentre pas d'une journée de travail. Il est aussi arrivé qu'un détenu parvienne à s'enfuir en sautant par-dessus le grillage d'enceinte. Cela étant, la sécurité de l'établissement de Villars est à bas seuil.

Des containers ont été installés dans le jardin autour de l'établissement. Ils font office de bureaux, de salles de formations ou de lieux d'entrepôt, étant précisé que Villars manque de place.

Au sujet de l'accompagnement des détenus, la direction précise que les détenus bénéficient d'un suivi médical, psychologique et psychiatrique hebdomadaire, ainsi que d'un accompagnement social, l'idée étant d'accompagner aussi les détenus en semi-détention, notamment par rapport aux problèmes d'endettement.

Dans ce contexte, la direction souligne le cas particulier d'un détenu en âge de retraite qui n'avait pas fait appel à l'AVS jusque-là. Grâce à l'accompagnement social fourni, il a pu accomplir les démarches nécessaires auprès des assurances sociales.

Un commissaire s'enquiert d'éventuels problèmes de fonctionnement au sein de l'établissement.

La directrice explique qu'il manque peut-être quelques postes d'agents de détention. Elle précise que l'établissement compte aujourd'hui 15 détenus, dont deux jeunes de 23 à 24 ans.

A la question d'un commissaire, la direction constate que l'atmosphère est très calme et qu'il n'y a pas d'incidents avec les gardiens. Les nouveaux arrivants sont triés sur le volet. Ils savent pour le surplus qu'un mauvais comportement de leur part risque de les renvoyer à Champ-Dollon. Les bagarres entre détenus sont par ailleurs très rares. Il y en a une tous les deux ans en moyenne. Si une sanction en cellule forte doit être prononcée, elle sera exécutée à l'établissement de la Brenaz dans la mesure où Villars ne compte aucune cellule forte.

L'établissement de Villars ne connaît pas les mêmes catégories, les mêmes typologies que Champ-Dollon ou la Brenaz. L'état d'esprit n'est pas le même et la violence est absente. Les détenus peuvent par ailleurs circuler librement à l'intérieur. Le WI-FI de l'Etat de Genève a été installé au sein de l'établissement. Villars est le seul établissement de détention à disposer du WI-FI. Il convient de préciser que les détenus en semi-détention ont droit au téléphone portable. Cela leur permet de rester en contact avec leur famille ou d'effectuer des recherches d'emplois. Pour le surplus, des ordinateurs portables sont mis à disposition avec un accès internet (pare-feu de l'Etat de Genève). Certains détenus peuvent bénéficier d'un enseignement en ligne. Le 22 février 2022 débutera un projet-pilote de gestion administrative personnelle avec l'association Autonomia. Une première session est prévue avec 4 détenus.

Au niveau de l'alphabétisation, la directrice relève que certains détenus arrivant à Villars ont tout juste réussi à terminer leur scolarité obligatoire. Certains n'ont pas poursuivi leur apprentissage ou vivent en marge de la société. Ils sont parfois issus de familles étrangères qui n'ont pas les connaissances ou les compétences suffisantes pour s'insérer en Suisse. D'autres sont issus de familles monoparentales. Le constat qui est dressé, c'est que le niveau général baisse de plus en plus. Dans ce contexte, l'idée consiste aussi, à l'arrivée à Villars, à faire le point avec l'extérieur (Hospice général, SPAD, ...).

La directrice a dirigé voici quelques années l'établissement le Vallon. Elle avait alors trouvé intéressant le concept de binômes agent de détention/éducateur social. A son arrivée à Villars, elle avait dans cette perspective demandé 2 ETP d'éducateurs sociaux, mais ne les a pas obtenus.

Une ressource administrative manque dans l'établissement, dans la mesure où il est demandé de plus en plus de tableaux de suivi à remplir ou d'écritures à passer. Actuellement, l'équipe administrative est composée de la directrice et du directeur adjoint.

Villars, comme chaque établissement, dispose d'un journal social. Une connaissance généralisée et partagée des détenus s'avère préférable en termes de sécurité dynamique.

L'alcool et les stupéfiants sont interdits à Villars. Il est procédé à des contrôles aléatoires. Les détenus sont invités à décliner toutes sollicitations à l'extérieur de l'établissement. En cas de contrôle positif, des sanctions peuvent être infligées par la direction.

La commission procède ensuite à une visite des lieux sous la conduite de la directrice et du gardien-principal.

Un contrôle est effectué plusieurs fois par jour pour s'assurer qu'il n'y ait pas de parachutage d'objets par-dessus les grillages de l'enceinte.

Cuisine

La cuisine est utilisée pour réchauffer les plats livrés par les HUG, au moyen d'un four à vapeur.

D'anciennes cellules d'attente sont aménagées dans la cuisine. Elles servent aujourd'hui de lieux de stockage.

Parloir

Le parloir est une grande salle équipée de tables et de chaises, d'un coin de jeux pour enfants et d'une petite bibliothèque.

Un défibrillateur est fixé au mur. Tout le personnel est formé. Une formation continue est par ailleurs organisée tous les deux ans.

Réfectoire

La salle du réfectoire est équipée de 4 grandes tables et de chaises, de deux grands frigos avec des casiers individuels, de deux grandes machines à café, d'un distributeur automatique de boissons et d'un distributeur automatique de cigarettes (distributeur que l'on trouve aussi au Vallon), ainsi que d'un écran de télévision. Quelques jeux de société (Scrabble, Trivial Pursuit, ...) sont également à disposition.

Le travail débute à 08 h 00, la pause de midi a lieu de 11 h 45 à 12 h 15. Le travail reprend à 13 h 30, jusqu'à 15 h 30.

La commission constate que la lettre d'accompagnement de l'avis général de la commission des visiteurs officiels est affichée sur le panneau d'affichage du réfectoire, mais pas l'avis général lui-même.

Bureau de la direction

L'espace de la direction compte 4 places de travail. C'est la seule pièce de l'établissement à ne pas être équipée de barreaux aux fenêtres.

Ce bureau est occupé par la directrice et le directeur adjoint.

Espace du personnel

Il est équipé d'un lit, d'une table et de chaises, de casiers métalliques, d'une cuisine aménagée, d'un poste de télévision.

Des toilettes réservées au personnel sont accessibles à proximité.

Infirmierie

L'établissement dispose d'une petite infirmerie.

Au sous-sol, on trouve le greffe, des ateliers, la buanderie et un abri PC :

Greffe

Le greffe abrite une centrale de vidéosurveillance avec deux écrans multiples, qui offrent une bonne qualité d'image. L'établissement est équipé de 30 caméras au total, à l'extérieur et à l'intérieur. Les caméras peuvent être diffusées sur les écrans selon plusieurs scénarios (jour, soir, nuit).

Le greffe est occupé en permanence.

Atelier de déconstruction

Les ateliers de déconstruction occupent une dizaine de détenus. La déconstruction informatique permet de récupérer 25 à 30 kg de cuivre par mois

Les plastiques sont également séparés. Il est précisé qu'il existe près de 80 sortes de plastique, dont deux seulement (PET et PVC) se recyclent.

Des amplificateurs, livrés à Villars par un lieu festif de la place, font également l'objet d'une déconstruction.

Buanderie

Le sous-sol abrite une buanderie. Elle compte trois machines à laver et 3 séchoirs.

A côté de la buanderie est aménagée un abri PC, qui sert d'entrepôt et d'espace de distribution.

Au premier étage se trouvent les chambres.

Une chambre est réservée pour les cas d'isolement Covid-19. Elle est équipée d'un lit, d'une table, d'une armoire métallique, d'un buffet en bois, de toilettes, d'un lavabo et d'une douche, d'un poste de télévision.

La fermeture de l'établissement de Montfleury en 2017 a permis à l'établissement de Villars de récupérer un grand nombre de meubles.

La délégation visite une chambre ordinaire. Elle est équipée d'un lit, d'une table de nuit, d'un bureau, d'une chaise, d'une armoire en bois et d'une télévision. La location de la télévision est facturée 50 cts/jour.

L'établissement dispose de 14 chambres, dont 4 chambres doubles. Les grilles séparant les secteurs du premier étage sont fermées de 23 h 00 à 05 h 00. Un interphone permet de joindre en tout temps le personnel du greffe.

Le premier étage est par ailleurs équipé de sanitaires communs.

La délégation est frappée par l'exiguïté des locaux au sein de l'établissement. Elle constate cependant que tous les espaces sont utilisés de manière rationnelle pour les rangements.

Aménagements extérieurs

Le dallage extérieur en béton a été refait.

A l'avant de l'établissement, un container maritime (sans fenêtre) a été installé. Il sert au stockage de matériaux (matériel de l'établissement et matériel de la société de recyclage SOGETRI).

A côté de ce container se trouve un jardin d'arbres fruitiers. Une vingtaine d'arbres fruitiers sont cultivés (pommiers, amandiers, figuiers, cerisiers, arbres à kiwi).

Un chemin de ronde a été aménagé entre le jardin d'arbres fruitiers et l'enceinte extérieure de l'établissement.

A l'arrière de l'établissement sont disposés trois autres containers maritimes, ceux-ci sont munis de portes et de fenêtres. Ils abritent respectivement des espaces de stockage de matériel de jardinage (culture d'arbres fruitiers), de matériel informatique destiné à la déconstruction (disques durs), ainsi qu'un ou deux bureaux.

A l'arrière des containers a été aménagé un espace de promenade. Quelques chaises, une table de ping-pong sont à disposition.

La promenade est accessible les jours de la semaine de 15h45 à 16h45 et pendant 1h30 d'affilée les week-ends.

L'espace extérieur est délimité par des grillages et des fils de fer barbelés. La vue est cachée des espaces extérieurs par des tentures fixées aux grillages. Un système de surveillance vidéo a été installé (matériel changé en 2019), de même que des spots de détection de mouvement.

6.7 Etablissement de détention administrative de Favra

Il s'agit d'une visite annoncée effectuée le 24 mars 2022.

La commission est accueillie par la directrice, accompagnée de deux membres du conseil de direction, le sous-chef, et la directrice-adjointe ad intérim de la Brenaz.

L'établissement est dévolu à la détention administrative qui sont ici soit en attente de renvoi dans leur pays d'origine soit dans l'Etat d'arrivée (renvoi Schengen). 95% des personnes proviennent de Champ-Dollon, de la Brenaz ou d'autres établissements vaudois, puisque certaines des places sont attribuées aux cantons de Vaud et Neuchâtel. En situation normale, hors crise sanitaire, l'établissement dispose de 20 places réparties comme suit : 8 pour le canton de Genève, 8 pour le canton de Vaud, 1 pour le canton de Neuchâtel. Les 3 places restantes sont attribuées au gré des demandes. Les autorités de placement cantonales s'arrangent le cas échéant entre elles.

La directrice précise que la durée de placement dans l'établissement, hors covid, va de 1 jour à plusieurs mois. Le plus ancien détenu y séjourne depuis le mois de novembre dernier. La durée de sa présence est due au Covid et au fait qu'il s'oppose à son retour. Depuis son entrée en fonction à Favra, la directrice mentionne que le détenu qui y a séjourné le plus longtemps est resté pendant 6 mois. Par le passé, il y avait une option de séjourner brièvement à Favra, avant d'être transféré à Frambois. Ce n'est plus le cas désormais.

L'établissement de Favra compte 20 agents de détention. S'ajoutent à cet effectif un gardien-chef, un sous-chef, une secrétaire, une directrice et une directrice adjointe. L'établissement a été conçu à l'origine comme une maison d'éducation au travail. Les cellules et autres espaces sont répartis sur 7 demi-étages. Les personnes sont en circulation libre dès l'ouverture des cellules à 7h30 et ont accès à tout, y compris à la promenade. 5 agents sont en poste la journée, dont un au synoptique, un devant les ateliers. En raison du tournus provisoire des directeurs adjoints entre les établissements de détention, il était prévu que la directrice adjointe de Favra aille à la Brenaz pour remplacer son actuel directeur adjoint en partance pour Champ-Dollon. Le directeur adjoint de Champ-Dollon, actuellement en arrêt maladie devait rejoindre Favra. La directrice adjointe fonctionne donc 3 jours à Favra et 3 jours à la Brenaz, chaque semaine, sur demande de l'OCD.

La cuisine est assurée par les HUG, l'établissement de Favra ne disposant plus de cuisine fonctionnelle.

Un commissaire demande si le fonctionnement de l'établissement est concordataire et s'enquiert des tarifs pratiqués pour les autres cantons.

La réponse est négative s'agissant du caractère concordataire de l'établissement, étant précisé que les autres cantons bénéficient de places réservées. S'agissant des coûts, les places sont facturées aux cantons en fonction des nuitées des personnes présentes. Le reste est du ressort de la direction générale de l'OCD. Une nuit coûte 446,25 francs tout compris. Elle coûte 496,25 francs pour les cantons hors concordat. Il n'y a pas de facturation interne, la facturation est faite au canton concerné.

Ce même commissaire trouverait intéressant de demander à l'OCD comment se calcule la facturation aux autres cantons.

Un commissaire demande si la direction de Favra a été consultée s'agissant des roades de personnel entre Champ-Dollon, la Brenaz et Favra.

La directrice note qu'ils sont tous des collaborateurs de l'Etat de Genève, en l'occurrence de l'OCD. Ce dernier peut les détacher d'un établissement à un autre.

Ce même commissaire demande si la direction de Favra a été consultée quant à la réorganisation de la détention.

La directrice a vu le plan comme elle en a vu plusieurs durant toute sa carrière. Elle considère qu'elle n'a pas les compétences pour décider de cela. Si elle doit être consultée, cela concernera le type de détention, mais pas la conception des bâtiments.

Un commissaire demande si le Conseil d'Etat donne à l'établissement les moyens suffisants pour remplir sa mission.

La directrice considère qu'ils ont les moyens de travailler, d'accompagner. Ils bénéficient de la présence d'agents de détention. Si un projet nécessite un investissement financier, la direction le présente.

Un commissaire demande si l'effectif alloué est au complet.

Certains collaborateurs sont actuellement en arrêt maladie. Un poste de gardien principal est en attente, mais est dévolu à l'établissement. En termes d'absentéisme, il y a eu passablement de confinement et de cas Covid entre janvier et mars, et une personne se trouve en arrêt maladie depuis le 6 mars. Une personne était en accident professionnel, mais a repris le travail. Les autres arrêts maladie relèvent du Covid. Hors Covid, le taux d'absentéisme s'avère faible.

Le sous-chef a travaillé pendant 29 ans à Champ-Dollon, et trouve le travail bien plus intéressant ici. La détention administrative permet plus d'échanges avec les détenus.

Il est relevé, indépendamment du type de détention, que certaines personnes sont faites pour travailler dans la proximité et d'autres dans de grands établissements.

Un commissaire relève que 13 places sur 20 sont actuellement occupées. Il demande s'il est possible de monter à plus en raison de la situation sanitaire.

La directrice indique que cela est possible selon les directives du Conseil fédéral. Avant, une quarantaine était obligatoire pour les personnes qui arrivaient. Ce n'est désormais plus le cas.

L'établissement n'est pas équipé pour accueillir des femmes. Le quartier cellulaire est composé de 3 étages de 5 cellules avec la possibilité d'être à 2 par cellules. Les cellules sont en libre circulation et les quartiers fermés pour la nuit. Les cellules ne comportent ni interphone ni sanitaire. Vu la configuration des lieux, il n'aurait pas été possible d'avoir 30 détenus en période Covid.

Un commissaire demande si la direction a une requête particulière à adresser à la Commission des visiteurs officiels.

La directrice constate que l'établissement dispose d'une promenade avec un terrain de football qui n'en est pas vraiment un.

L'établissement a obtenu de l'OCBA de la peinture pour repeindre les cellules au fur et à mesure. C'est un travail agréable à réaliser avec les personnes de l'établissement qui le souhaitent.

La salle dans laquelle est reçue la commission est le seul local utilisé à la fois comme parloir, parloir avocat et salle de réunion. Pour le reste, il ne leur est pas possible de pousser les murs et il s'agit de faire avec les moyens du bord. L'établissement ne s'estime pas à plaindre.

Un commissaire demande s'il y a des conflits ethniques entre personnes détenues.

La direction indique que cela arrive de temps en temps, notamment du fait de la libre circulation à l'intérieur de l'établissement. Le personnel prête attention à la répartition des ethnies dans les cellules et les unités.

La direction met à disposition des commissaires tous les dossiers et registre des sanctions, étant précisé que les trois membres de la direction sont les seuls habilités à fixer une sanction.

Un commissaire s'enquiert du lien entre Frambois et Favra, ainsi que la répartition des détenus entre les deux établissements.

La directrice explique que, contrairement à Frambois, Favra dépend de l'OCD. Ils ont cependant des réunions de coordination avec le concordat

LMC, duquel dépend Frambois. S'agissant de la répartition entre les établissements, cela n'est pas de leur ressort.

La commission procède ensuite à une visite des lieux, sous la direction du sous-chef.

Cuisine

La cuisine est grande et équipée, mais ne dispose ni de fours, ni de plaques de cuisson.

Salle de vie

La salle de vie est équipée d'un canapé, d'une table de ping-pong, d'un babyfoot, d'une table et de chaises, de jeux et de livres.

Salle de sport

La salle de sport est grande et dispose de machines de sport anciennes et d'occasion, en bon état. Les détenus y ont accès librement tous les jours de 7h30 à 20h.

Unités

Toutes les unités sont équipées de téléphones. L'avis de visite de la commission des visiteurs officiels est affiché. Des cendriers se trouvent dans les couloirs. Chaque unité dispose de WC dans le couloir, ainsi que d'un espace avec micro-ondes et évier.

Cellules

La cellule visitée comporte un lit à étage, une télévision, un petit frigo, un bureau, une chaise et une armoire.

Les critères de répartition dans les cellules sont notamment le fait d'être fumeur ou non-fumeur, les ethnies et les religions. Ils ont parfois de bonnes surprises. Dans les unités, les toilettes se trouvent sur l'étage. Les douches sont également sur l'étage, mais ne sont pas accessibles de nuit. Tous les sommiers ont été récemment refaits et les lattes ont été remplacées par du matériel en dur pour éviter les accidents.

Une cellule d'isolement est dévolue aux personnes malades ou aux détenus compliqués.

Réfectoire

Le réfectoire est lumineux et chaleureux. Il dispose d'un canapé, de plusieurs tables et chaises. Un passe-plat communique avec la cuisine.

Les détenus peuvent passer commande au personnel, qui va ensuite chercher les marchandises dans un magasin de la place. La livraison a lieu la même semaine que la commande, le mercredi. Quant aux commandes

passées en deuxième partie de semaine, elles sont livrées la semaine suivante. L'établissement dispose d'un stock de cigarettes et de cartes SIM.

Promenade

La promenade extérieure est grillagée sur les côtés et au plafond. Elle dispose d'une table de ping-pong, de bancs et de cendriers.

Ce lieu peut être utilisé en cas d'incendie comme espace d'évacuation. Il s'agit du seul endroit fermé à l'extérieur où tous les détenus peuvent être réunis.

Ateliers

Dans le premier atelier, 3 détenus sont au travail, supervisés par un gardien. L'atelier a une radio et de quoi préparer du café. Le gardien présent, à Favra depuis 8 ans, s'occupe de l'atelier lorsque le responsable attiré n'est pas présent. Le travail des détenus consiste à trier et couper des matériaux, trier des palettes de câbles de chantier afin de garder le cuivre que la société Serbeco vient ensuite récupérer.

L'atelier bois est petit, mais équipé de nombreux outils et machines. Le travail qui y est actuellement effectué est le ponçage de chaises d'écoles livrées par le CSP, afin d'en enlever la peinture.

L'établissement collabore avec le CSP sur un projet de rénovation de meubles, en échange de livres et de vêtements. Il est précisé qu'il s'avère difficile de motiver les détenus à travailler, sachant qu'ils devront quitter la Suisse à un moment donné.

L'atelier métal est également équipé de nombreuses machines et matériaux. Il est destiné au nettoyage des pieds de chaises.

Terrain de football

Il s'agit en réalité d'une petite portion d'herbe se trouvant entre le bâtiment et la promenade extérieure réservée aux gardiens. Cette promenade permet un accès à des véhicules en cas d'évacuation des détenus vers un autre établissement si Favra doit faire face à un incendie et que les unités ne sont plus accessibles par l'entrée. Des brises-vue permettent de garantir l'intimité des détenus.

Service médical

Le service médical se trouve dans deux containers vissés au sol et grillagés. Une sorte de cour grillagée entre l'un des containers et le bâtiment sert à la fois de promenade de haute sécurité et d'accès au service médical.

Le service médical est assuré par une équipe médicale mobile, il n'y a donc pas de présence en continu. L'établissement doit donc avoir

connaissances des problèmes des détenus. Ce lieu est équipé de bureaux, de lits de consultation, d'armoires et de sanitaires. En cas d'urgence, il est fait appel au 144.

Cellule forte

La cellule forte est toute proche du sas grillagé servant de promenade de haute sécurité. Elle est composée d'un matelas et de toilettes turques. L'occupant peut sonner pour accéder à la douche attenante.

Synoptique

Le synoptique se situe dans une grande pièce qui sert de bureau aux gardiens. Les images des caméras de surveillance sont conservées 7 jours. Un bouton d'alarme est relié directement à la police. C'est aussi dans cette pièce que sont conservées les affaires personnelles des détenus et leurs dossiers.

Visites

Les visites d'enfants sont rares. Les enfants sont normalement accompagnés de leur père ou de leur mère, mais il est possible qu'ils soient accompagnés d'une autre personne avec une autorisation.

VII Synthèses et conclusions sur les visites des établissements de détention du canton

Etablissements de Champ-Dollon et de la Brenaz

La commission a eu l'impression de visiter deux mondes différents en se rendant dans ces deux institutions.

A Champ-Dollon, c'est un monde patriarcal où la prison « traditionnelle » avec son concept sécuritaire est toujours bien présente. Une présence féminine manque au sein du conseil de direction. La commission a relevé une certaine bienveillance dans la prise en charge des femmes incarcérées, ce qui constitue une amélioration notable par rapport à une précédente visite.

Le changement d'organisation au sein de la prison de Champ-Dollon, même s'il n'est pas rejeté par le personnel de détention et les cadres de l'établissement, est rendu quasi impossible en raison de la surpopulation carcérale, difficile à gérer, en raison du mélange de deux types de détenus, la détention préventive, parfois jusqu'à 4 ans, et l'exécution de peine. Il y aussi des difficultés de cohabitation entre les différentes ethnies. Le manque chronique de personnel pour pouvoir mener de front la sécurité périmétrique, chère à l'établissement, et la sécurité dynamique, qui peine à s'imposer et à convaincre les cadres, ne facilite pas le changement.

A la Brenaz, la direction et la gardienne-cheffe travaillent dans un environnement beaucoup plus serein. Une vision plus humaniste et progressiste de l'incarcération est perceptible, les problèmes interethniques n'existent pas. Certains commissaires relèvent une inégalité de traitement entre les détenus de Champ-Dollon et ceux de la Brenaz liée à l'état du bâtiment, à la surpopulation carcérale, aux types d'incarcération, mais aussi à la réticence de certains cadres à évoluer dans leur vision de la prise en charge carcérale.

Certains commissaires insistent sur le fait qu'il faut trouver au plus vite une solution pour désengorger et reconstruire Champ-Dollon. Pour eux, la Commission des visiteurs officiels a le devoir moral de tout faire, après l'échec des Dardelles, pour qu'une solution rapide et durable puisse être trouvée aux problèmes multiples et délétères que connaît Champ-Dollon. L'Etat se doit d'offrir des conditions de détention dignes aux détenus. La construction des Dardelles aurait permis de d'atteindre ce standard. La surpopulation carcérale reste toujours problématique.

Certaines propositions susceptibles de désengorger la prison de Champ-Dollon, telles que le transfert de détenus en exécution de peines à Bellechasse ou un appel à la Confédération afin de trouver des solutions au surpeuplement de Champ-Dollon, ne paraissent pas réalistes à la majorité des commissaires.

La Commission entend interpellier l'Office des bâtiments s'agissant de la question du « badgeage » des portes intérieures de la Brenaz.

Lors de sa deuxième visite à la Brenaz, la commission a apprécié les réponses claires de la direction. Le président souligne la bonne ambiance qui semble régner dans cet établissement entre gardiens et détenus. **Il s'avère que 20 postes d'agents de détention, demandés par l'établissement, ont été refusés lors du vote du budget. Il y a donc des questions qui se posent en termes d'encadrement au sein de cette structure. Une demande de crédit supplémentaire sera peut-être déposée par le département concerné à la Commission des finances.**

Etablissement de Frambois

La commission regrette le prochain départ de la directrice actuelle, qui prendra prochainement sa retraite. Les commissaires ont toujours apprécié son ouverture et son humanisme. La commission a également apprécié la dynamique entre les détenus et les gardiens.

Le statut de fondation intercantonale interpelle certains commissaires, de même que le statut du bâtiment. S'agissant du suivi de l'entretien, la commission peine à savoir qui en est responsable et qui le finance. C'est une

question que la commission devra reprendre ultérieurement. **La commission constate que de nombreux travaux s'avèrent nécessaires dans ce bâtiment, notamment s'agissant des moisissures dans les douches, de l'état du terrain de football, ainsi que de celui de la salle de sport.**

La commission relève que le bâtiment n'est pas conçu pour de la détention. Cette utilisation particulière fait qu'il se dégrade plus vite qu'un bâtiment qui serait conçu pour la détention. Les douches ne sont pas conçues pour une utilisation quotidienne par une vingtaine de personnes.

La commission souligne par ailleurs le « système D » prévalant au sein de l'établissement. Tout le monde donne un coup de main et se débrouille avec ce qui est disponible.

Certains commissaires pensent qu'il est plus agréable pour les détenus d'être placés dans un établissement de ce type, même s'il y a des problèmes, plutôt que dans un établissement de détention comme la Brenaz.

Il convient encore de préciser qu'il s'agit d'un bâtiment concordataire, mais dont l'entretien est assuré par les services de l'Etat de Genève. Les travaux sont décidés par le conseil de fondation et sont facturés par l'Etat de Genève à la fondation. Cette dernière est une entité de droit public. L'Etat de Genève ne peut intervenir en matière de réfection que si le conseil de fondation le lui demande. Si l'Etat avait la charge de cet établissement, il pourrait être interpellé directement par la Commission des visiteurs officiels quant aux travaux à effectuer.

Etablissement de Villars

L'établissement de Villars est en bon état.

Les détenus auditionnés semblent bien s'intégrer au sein de l'établissement. Le niveau de sécurité est bas et correspond au type de détention prévalant dans cet établissement. L'établissement accueille des détenus en régime fermé et des détenus en semi-liberté. Ce mélange offre une sorte d'apport d'oxygène. Il s'agit principalement de détenus qui exécutent une conversion d'amendes ou qui purgent une courte peine.

La cohabitation et les relations avec le voisinage sont bonnes. Le bâtiment est certes austère, mais il est très bien équipé à l'intérieur. Cela semble une bonne transition entre le milieu fermé et ouvert. La localisation en ville apparaît favorable aux détenus qui travaillent à l'extérieur.

La direction souhaiterait accueillir des détenus pour des périodes plus longues afin de pouvoir monter des projets de formation ou de réinsertion, sachant qu'ils restent souvent moins de trois mois au sein de l'établissement.

Etablissement de Favra

Un commissaire a trouvé l'atelier des chaises très positif. C'est la plus jolie activité qu'il ait vue dans les établissements de détention qu'il a eu l'occasion de visiter.

Un autre commissaire trouve aussi que le travail avec les chaises est admirable, mais estime que les recettes perçues sont scandaleuses. Favra reçoit en échange de ce travail des livres et des vêtements, alors que le CSP peut de son côté revendre ces chaises comme neuves. Il estime la revente à 30-40 francs par pièce. Le travail et sa contrepartie apparaissent déséquilibrés à ce député, qui a noté que la direction de l'établissement souhaitait en discuter avec le directeur du projet au sein de la direction générale de l'OCD. Il convient cependant de relever que ce projet a été mis sur pieds depuis peu de temps. Pour le reste, la commission constate qu'il n'y a pas dans l'établissement d'atelier de réelle production. Il n'y a pas non plus de véritable cuisine dans l'établissement.

VIII Auditions de détenus

La commission a auditionné au cours de l'année écoulée un certain nombre de détenus au fil de ses visites d'établissements de détention.

Prison de Champ-Dollon – auditions du 1^{er} juillet 2021

La commission relève en particulier les propos d'une personne placée en détention préventive se plaignant du comportement et du manque de respect de certains agents de détention. Ce détenu a par ailleurs fait part de la température élevée régnant dans les cellules durant la période d'été. La commission s'en est ouvert auprès de la direction de l'établissement, laquelle a apporté un certain nombre d'explications par rapport aux faits mentionnés. Concernant la température dans les cellules, le personnel y est attentif et peut le cas échéant ouvrir des trappes d'aération dans les cellules, ainsi que les fenêtres des couloirs pour créer des courants d'air. Les cellules sont par ailleurs régulièrement aérées. **Ceci dit, la chaleur constitue un gros problème au sein de la prison de Champ-Dollon.**

Prison de Champ-Dollon – auditions des 16 et 30 septembre 2021

La commission a procédé lors de ces deux visites à 64 auditions de détenus. Il en ressort principalement les éléments suivants.

Certains détenus se plaignent de ne plus avoir de contact avec des agents de détention attirés. Ils regrettent par ailleurs que les agents de détention ne portent pas de numéros de matricule. La direction indique que la question des contacts a été étudiée. Il lui tient à cœur de pouvoir corriger cela dans les

meilleurs délais. Quant à la question des matricules, elle revient régulièrement.

La commission a par ailleurs relevé lors des auditions des remarques concernant les parloirs. Il est précisé par la direction que les contacts dans les parloirs dépendent d'une décision du procureur en charge du dossier du détenu. Tout dépend du type de détention. S'agissant de l'accès aux parloirs, il se fait en fonction des places disponibles. La durée du parloir peut être modulée en fonction de l'éloignement des familles visitant les détenus. Depuis l'arrivée du Covid, des parois en plexiglas ont été aménagées dans les parloirs. Les contacts s'avèrent par conséquent plus restreints, mais cette mesure a permis de maintenir les visites aux parloirs durant la période de pandémie. L'aménagement d'un parloir en visioconférence est en cours de discussion.

Il est précisé que les parloirs peuvent être mis sur écoute à la demande d'un procureur. Il est procédé aux écoutes sans que le détenu concerné n'en soit informé.

Un détenu s'est plaint de la durée de certains transferts, notamment vers Lausanne. La direction indique que les transferts sont majoritairement effectués par la société Securitas, par train ou par véhicule. Selon la destination, l'horaire d'une audience ou d'une audition sur place, le temps à disposition pour le retour peut imposer que le détenu dormir sur place avant de revenir à Champ-Dollon.

Plusieurs détenus ont souligné le peu de temps à disposition pour se préparer à partir en promenade, certains étant contraints de manquer une promenade parce qu'ils sont sous la douche ou aux toilettes. La direction explique que les horaires des promenades sont connus des détenus. Ceux-ci doivent être prêts à sortir à l'heure prévue.

S'agissant de questions relatives à des traitements médicaux, il est indiqué que les traitements initiés avant l'entrée à Champ-Dollon sont maintenus. Il peut y avoir des changements de molécule pour éviter que certains médicaments ne soient « dealés ». Pour les cas psychiatriques sévères, des médicaments psychotropes sont prescrits aux détenus concernés, qui ne les acceptent pas toujours. Certains détenus se plaignent aussi d'être surmedicalisés.

Concernant le travail, la direction précise que les détenus qui ne bénéficient pas d'une place de travail touchent un demi-pécule.

La commission s'interroge sur la promiscuité en cellule entre détenus fumeurs et non-fumeurs. Il est précisé que le personnel peut procéder à des

changements de cellules si cela s'avère possible. Différents critères sont pris en compte au moment du placement en cellule.

La commission constate que le chariot de livres passant de cellule en cellule présente un choix réduit et se demande si un répertoire de l'offre de la bibliothèque ne pourrait pas être mis à disposition des détenus. La direction explique que l'offre proposée par le biais du chariot est régulièrement changée. En fonction des demandes, la bibliothèque cherchera les livres sollicités. Il n'existe pas de listes des ouvrages disponibles.

Plusieurs détenus ont formulé des remarques concernant les repas. Ceux-ci parviennent souvent froid aux détenus ou ne sont pas au goût de tous. Certains détenus ont demandé à pouvoir à nouveau prendre les repas ensemble. La direction constate que les avis concernant les repas dépendent des goûts de chacun et parfois de l'origine des uns ou des autres. Le menu établi par la cuisine de Champ-Dollon a une durée de 6 semaines. Ainsi, les détenus ne mangent pas les mêmes plats pendant six semaines. Il convient de préciser que certains plats sont préparés à la suite de suggestion des détenus. Il s'avère difficile de satisfaire tout le monde. Enfin, s'agissant de la température des repas, la direction précise que les chariots-repas ont été réintroduits.

Les temps de promenade et de sport sont jugés trop courts par les détenus. De même s'agissant de la durée des téléphones pour des temps d'attente très longs. La direction précise qu'il n'existe en l'occurrence pas de système de téléphone avec cartes prépayées. Le nombre de téléphones destinés aux détenus a été augmenté, mais le grand nombre de demandes fait qu'il y a de l'attente pour téléphoner.

Etablissement de la Brenaz – audition du 14 octobre 2021

Le détenu auditionné a fait part de problèmes avec six ou sept agents de détention. La direction indique que ce détenu ne posait aucun problème à son arrivée à la Brenaz, mais la situation s'est dégradée depuis. La direction est déjà intervenue auprès de celui-ci. Il devrait quitter l'établissement dans le courant de l'année 2022. Il convient de relever qu'un certain nombre de détenus de la Brenaz ne souhaitent pas travailler, alors que d'autres détenus de Champ-Dollon ne bénéficient pas d'une place de travail. La direction de la Brenaz a mis en place un système de sanctions et de passage à Champ-Dollon en cas de refus persistant. Ce système a permis de faire baisser de 80% les refus de travail.

Etablissement de la Clairière – audition du 4 novembre 2021

Trois éléments principaux sont ressortis des auditions, à savoir la quantité insuffisante des repas servis aux jeunes détenus, l'insuffisance de l'eau

chaude lors des douches, ainsi que la présence d'insectes – des cafards semble-t-il – dans les chambres.

La direction se déclare très surprise par la présence de cafards, n'en ayant jamais entendu parler auparavant. Un contrôle sera effectué. Quant au problème de l'eau chaude, il est dû à la logistique des bâtiments de la Clairière. C'est une question qui vient régulièrement. Le circuit n'est en l'occurrence pas assez performant. Cette situation a été signalée au département. Un problème de même nature se pose s'agissant de l'électricité, qui n'apparaît également pas suffisante. A cela s'ajoute notamment des problèmes d'étanchéité des fenêtres, qui laissent passer le froid. Le bâtiment dans son entier devrait être refait.

A la question d'un commissaire s'agissant de la réponse du département, la direction précise que ces différents problèmes font partie du plan de réfection de l'établissement, réfection qui n'aura toutefois pas lieu dans un avenir proche. La commission entend se saisir de ces problèmes et interviendra auprès du département concerné.

Concernant la nourriture, la direction constate que des restes de repas doivent régulièrement être jetés. Dans la mesure où les mineurs placés à la Clairière proviennent d'horizons culturels différents et où la nourriture qu'ils apprécient par ailleurs n'est pas toujours très équilibrée, les satisfaire sur le plan diététique s'avère compliqué. Un commissaire précise que les mineurs auditionnés se plaignent moins de la nourriture elle-même que de la quantité qui leur est service. Plusieurs jeunes ont demandé un deuxième service.

Le président mentionne le cas d'un jeune de 15 ans souhaitant fumer dans l'établissement. Le directeur précise qu'il n'est pas possible de fumer en dessous de 16 ans. La Clairière souhaiterait devenir un établissement non-fumeur, comme l'est devenu l'établissement de Pramont en Valais. Toutefois, à la différence de Pramont, qui travaille sur une longue durée avec des jeunes disposant d'un projet et fixés sur leur avenir, la Clairière travaille sur du moyen-court terme avec des mineurs en crise. Dans ce contexte, il paraît difficile à la Clairière de devenir un établissement entièrement non-fumeur.

Les auditions effectuées par la commission ont montré que les jeunes trouvent sympathiques les gardiens de la Clairière.

Etablissement de Curabilis, auditions du 18 novembre 2021

La commission constate que les détenus ont une bonne opinion des gardiens et du service médical. A l'exception d'un détenu qui s'est plaint de maltraitance et de manque de respect de la part d'infirmiers. La direction

examinera ce cas particulier, étant précisé que les pathologies dont souffrent certains détenus peuvent parfois s'exprimer par un sentiment de persécution.

Le président indique que plusieurs détenus se plaignent du fait que la promenade a lieu tard le soir, lorsque la nuit est déjà tombée. La direction explique que les promenades ont lieu en journée et donc de jour. Lorsque la saison le permet et qu'il devient possible de sortir en soirée, un espace détente de 30 minutes est autorisé dehors avant de rentrer en cellule pour la nuit. Il s'agit d'un temps très apprécié, mais qui dépend fortement des conditions de sécurité.

Certains détenus se sont plaints de prix élevés à la cantine. La direction explique que l'établissement ne peut pas intervenir sur les prix. Il s'agit des prix du commerce, d'un grand distributeur en l'occurrence. Il est possible pour un détenu de passer une commande spécialisée si elle ne pose pas de problème sécuritaire. S'agissant du pécule, il est précisé que les détenus touchent le demi-pecule. Si un détenu souhaite avoir plus de pécule, il peut travailler. Concernant les personnes sous mesures, le travail n'est pas obligatoire. Un demi-pecule avait été mis en place pour ces personnes, principe validé par l'assurance-invalidité.

Le président relève que les visiteurs doivent parfois attendre à l'entrée de l'établissement, ce temps d'attente étant déduit de la durée de la visite. La direction explique que cette problématique est liée au passage du poste de contrôle avancé de Champ-Dollon, l'établissement de Curabilis étant situé dans l'enceinte extérieure de Champ-Dollon. Certains visiteurs peuvent arriver avec retard, voire se montrer insultant avec le personnel du poste de contrôle, ce qui retarde aussi l'entrée. A la question d'un commissaire proposant d'organiser des visites d'1h15 pour compenser ces pertes de temps, la direction précise que l'entrée de Curabilis est commune avec l'entrée de Champ-Dollon, mais n'est gérée que par le personnel de Champ-Dollon. Les contacts entre les deux établissements sont globalement bons, mais il n'est pas possible à Curabilis de gérer les incidents.

La commission constate que certains ateliers ferment parfois la journée. Au point qu'un détenu ne pourra pas passer son certificat de formation en raison de la fermeture fréquente de son atelier. La direction n'est elle-même avisée qu'au dernier moment, le matin même, de l'absence de tel ou tel collaborateur. Il s'agit alors répartir le personnel pour au moins assurer la sécurité des pavillons et de la promenade.

Le président demande si les détenus, lorsque des unités sont fermées, sont enfermés dans leur cellule. La direction répond par la négative, l'unité reste

ouverte. Chaque unité fonctionne indépendamment des autres. Si un ou des ateliers sont fermés, l'accès à la salle de vie ou aux espaces fumeurs subsiste.

Le président mentionne le cas particulier d'un détenu se plaignant de violences suite à un refus de prendre des médicaments, refus qui a été suivi d'un transfert à l'UHPP. La direction précise qu'il s'agit d'une contrainte sur ordre médical. Le personnel médical peut ordonner une injection sous contrainte sur un détenu, dans un but médical. En cas d'intervention, le personnel est équipé de "bodycams" et chaque intervention de contrainte fait l'objet d'un rapport.

La commission constate que les détenus se plaignent du manque de collaborateurs, ce qui induit des fermetures d'ateliers. Il semble que de nouveaux collaborateurs pourraient être affectés à Curabilis dans le courant du printemps prochain. Certains détenus en exécution de mesures se plaignent du manque de perspectives quant à leur avenir

La direction relève que certaines détentions peuvent s'avérer assez longues, ce qui peut engendrer un sentiment de d'injustice auprès des détenus. Des informations sont régulièrement données aux détenus. Les réponses aux demandes des détenus peuvent venir à travers ces séances.

Etablissement de la Brenaz, auditions du 25 novembre 2021

La commission fait part de sa préoccupation concernant les ateliers. Les détenus indiquent qu'il n'y a pas assez de travail et qu'ils sont trop souvent en pause. Certains ateliers manquent de machines pour effectuer plus de travail. La commission s'interroge sur les formations possibles pour les détenus. Concernant la production, une partie de ce qui est produit dans les ateliers pourrait peut-être être vendue à l'extérieur. Le directeur explique que la gestion des ateliers s'avère plus compliquée en période de Covid qu'à l'accoutumée. Le nombre de détenus par atelier a été limité en raison de la situation sanitaire. Les ateliers ont été réorganisés par secteur, afin que chaque secteur corresponde à un atelier. Quant à la production, il est parfois délicat de demander à des détenus de produire car ils ne sont pas tous doués pour l'atelier en question. Etant précisé qu'il ne s'agit pas d'ateliers de production. L'atelier fer est par exemple dédié à de la création, plus qu'à la serrurerie ou à la construction métallique. Il est précisé que les ateliers manquent de tâches à accomplir et qu'il n'est pas possible d'inventer du travail. La prison Champ-Dollon a de son côté obtenu des mandats du service d'emballage des HUG, ce qui a par conséquent diminué le travail de la Brenaz.

Une commissaire constate que le manque d'occupation concerne surtout les ateliers de menuiserie et de fer. La direction indique qu'il s'agit d'ateliers

disposant de machines dangereuses. Il n'y a pour le surplus qu'un seul chef d'atelier, ce qui pose des limites au niveau de la sécurité. Le directeur ajoute que les détenus sont payés à 100%, même pendant la période Covid.

La direction précise encore que les détenus ne choisissent pas leur secteur, mais qu'un atelier est attribué à un secteur depuis la pandémie de Covid. Les détenus se plaignent à propos des ateliers parce qu'ils ne se retrouvent plus forcément avec les mêmes codétenus dans les ateliers, ce qui peut être source de démotivation pour certains.

Au niveau de l'organisation du bâtiment, il y a beaucoup de trajets à effectuer à l'interne. Une réorganisation des secteurs et des ateliers a donc été entreprises. Ce type d'organisation existait déjà à l'ouverture de la Brenaz. Les détenus avaient ensuite été éparpillés au sein de l'établissement selon les besoins des ateliers. Suite à la crise sanitaire, l'établissement a remis en place ce qui existait en 2015. S'agissant du manque d'équipement, le directeur ne comprend cette remarque dans la mesure où tous les ateliers sont bien équipés. Toutefois, le travail sur le fer ne s'improvise pas et n'est pas à la portée de tout le monde. Il est possible d'apprendre une formation de soudeur. La direction n'a jamais enregistré de plainte au sujet du manque de matériel dans les ateliers.

Un commissaire demande s'il pourrait y avoir une évolution de certains ateliers vers des ateliers de formation CFC.

Le directeur explique que c'est déjà le cas pour l'atelier de la boulangerie. D'autres ateliers doivent être validés par l'OrTra. Cette question est en cours de développement à l'OCD, mais la mise en place prend du temps. De telles accréditations nécessitent aussi davantage de personnel spécialisé, de même qu'un budget. L'établissement n'a reçu ni l'un ni l'autre.

La commission a noté lors des auditions des critiques concernant la lenteur du service médical. La médication serait par ailleurs inadéquate pour certains détenus. Cette question a trait au lien entre les besoins des détenus et le corps médical. Le manque de permanence médicale la nuit est relevé. Les processus semblent compliqués. La direction n'est pas en mesure de répondre aux questions concernant le médical. En cas de transfert, c'est SOS médecin qui assure la prise en charge. L'établissement ne dispose pas des ressources suffisantes pour organiser une permanence médicale de nuit. Pour ce qui est des transferts aux HUG, cela relève de la compétence de la Brigade de sécurité et des audiences (BSA). Lorsqu'un détenu rencontre un problème de santé, il existe un protocole à suivre, qui définit l'intervention du corps médical. Les mesures à suivre sont claires et bien connues. Le service médical est parfaitement au courant de la situation de chaque détenu. Certains

détenus se plaignent, mais pas forcément à juste titre. Les personnes en cellule forte doivent obligatoirement être examinées une fois par jour par le service médical.

Le président note qu'un détenu malade ne se rend pas au travail. Toutefois, il semble d'abord faire l'objet d'une punition, avant d'être examiné par un médecin. Le directeur explique que l'établissement considère au départ qu'il s'agit d'un refus de travail. Le détenu doit ensuite écrire au médecin pour obtenir un certificat médical. Lorsqu'un détenu invoque un mal physique, un rapport est établi par un sous-chef, qui adresse ensuite un courrier électronique au service médical. Il appartient ensuite au service médical de prendre en charge, ou non, ce détenu.

Le président relève que la sanction a toutefois déjà été donnée et s'enquiert de cette sanction s'il n'y a pas de certificat médical. Le directeur précise que la seule sanction qui est donnée est d'imposer au détenu de rester en cellule. Si le détenu obtient un certificat médical, il peut ensuite en sortir.

La commission s'interroge sur l'accès aux cours de français. Par ailleurs, certains détenus demandent un accès à du matériel informatique pour leurs activités ou pour suivre une formation à distance. Le directeur indique que 8 groupes de 6 personnes suivent la formation FEP. Les détenus proviennent de tous les secteurs. Le niveau va de l'alphabétisation à la fin de la scolarité obligatoire. La pandémie de Covid a impliqué une sectorisation des cours, mais ceux-ci ont toujours lieu. Il existe aussi des cours d'appui, cours spécifiques donnés par des bénévoles.

La formation à distance s'avère problématique dans la mesure où les détenus n'ont pas accès à internet. Alors que les supports ne sont plus fournis sur papier et que tout se passe sur internet. Il faut donc un suivi et un accompagnement pour avoir un accès à un internet contrôlé.

Il est précisé que la formation à distance ne concerne que 3 ou 4 détenus. La majorité des détenus placés à la Brenaz suivent des cours d'alphabétisation. Il y a toutefois des exceptions dans la mesure où certains détenus suivent une formation d'ingénieur-son, de coach sportif, ou un doctorat en psychologie.

Une commissaire demande s'il y a une volonté de déssectoriser dans le futur la formation FEP. La direction répond par l'affirmative. L'établissement dispose de 25 ordinateurs pour les détenus. Il suffit à ceux-ci d'en faire la demande pour y avoir accès.

Un commissaire relève que les détenus sont nombreux à vouloir suivre des cours à distance, mais cela nécessite un accès Internet. La

direction précise que ce n'est pas possible. Il faudrait un accès limité sécurisé, qui dépend de l'OCSIN.

Un autre commissaire constate que l'ordinateur est aujourd'hui un outil de travail qui se généralise. Il se demande comment cela pourrait être inséré dans le milieu carcéral de manière contrôlée. Pour la direction, le problème est de trouver un système sécurisé. **La question est actuellement en discussion au forum de détention pénale à Lausanne. C'est en développement au Canada et en Belgique.**

Le président mentionne les parloirs vidéo. Dans certains établissements de détention, les détenus ont la possibilité d'avoir des visites en présentiel ou des communications par vidéo. Beaucoup de détenus auditionnés demandent l'accès au parloir vidéo également. Le directeur explique qu'un tel système s'avère très chronophage et l'établissement ne dispose que de deux accès de ce type. Ces accès sont limités aux personnes qui ne reçoivent pas du tout de visites ou dont les familles résident à l'étranger. L'accès au parloir vidéo est par ailleurs autorisé en cas de décès d'un membre de la famille d'un détenu. Ceci étant, l'établissement ne dispose pas d'assez de postes vidéo pour élargir cette possibilité à tous les détenus.

A la question d'un commissaire demande pourquoi les visites durent 20 minutes par vidéo et une heure au parloir, la direction précise que ce système a été mis en place pour pouvoir répondre au plus grand nombre de demandes. Par ailleurs, les visites vidéo durent moins longtemps car elles sont plus fatigantes.

Le président demande comment fonctionne la gestion des rendez-vous des détenus. Il semble que certains détenus doivent parfois faire face à deux rendez-vous simultanés. La direction explique que les demandes de conduite sont centralisées au service des conduites.

La commission constate que certains détenus se plaignent de fouilles à nu avant les visites. Le directeur explique que c'est la règle prévalant au sein de l'établissement. Un commissaire signale que l'article 85 CP prévoit une fouille à nu lorsqu'il y a un doute et se demande si c'est vraiment le cas à chaque visite. La direction explique qu'un détenu se fera de toute façon fouiller après une visite, sachant que le personnel trouve beaucoup de choses après les visites que les visiteurs essaient de faire entrer dans l'établissement.

Le directeur indique qu'il n'y a pas de fouille s'agissant des parloirs sans contact et des fouilles dans le cadre des parloirs avec contacts. Il leur arrive même de trouver des stupéfiants dans des langes de bébés dans le cadre de parloirs familiaux. Les visites se font sans surveillants en présentiel.

Un commissaire estime que la fouille à nu constitue une atteinte à la dignité, surtout en raison de la flexion avant et arrière du détenu. La direction précise qu'un certain nombre de détenus font entrer des choses comme cela. C'est la réalité du terrain.

Le président indique que certains détenus souhaitent disposer de fours dans les cellules. Il est précisé que les cellules ont été équipées de plaques chauffantes. Les micro-ondes nécessitent par contre un entretien trop important. Un commissaire constate que des plaques chauffantes s'avèrent un peu limitatives en termes de cuisine.

Le président s'enquiert des raisons de la limitation de la durée des parloirs familiaux à 2h depuis la pandémie de Covid-19. La direction explique avoir transformé des parloirs familiaux en parloirs simples depuis cette période. Les visites ont par ailleurs été limitées à 2 heures, ce qui permet une meilleure rotation des visites.

A la question d'un commissaire concernant l'obligation vaccinale pour les détenus, le directeur répond que c'est le cas en raison du risque. Et il s'avère plus simple de demander cette obligation vaccinale aux détenus plutôt qu'aux familles, car celles-ci viennent parfois de l'étranger et cela demanderait plus de temps pour contrôler la vaccination des visiteurs.

Le président fait état d'un manque de gel hydro-alcoolique à certains étages. Le directeur le confirme, sachant que certains détenus le boivent.

Le président mentionne par ailleurs des problèmes de ventilation. Plusieurs détenus ont indiqué ne pas pouvoir ouvrir les fenêtres dans les cellules et devoir parfois, pour certains, aller vers la ventilation pour respirer. La direction explique la Brenaz est un bâtiment Minergie neuf. Toutes les fenêtres devraient être fermées en tout temps. Ainsi, en permettant l'ouverture de fenêtres, certaines règles Minergie sont enfreintes.

Le président s'étonne de l'absence renouvelée de parloirs intimes. Le directeur explique que l'établissement n'a, à la base, pas été conçu pour. Il faudrait que le parloir soit adapté au niveau de l'hygiène, de la douche, ainsi que du cadre. Cela n'a pas été prévu car il y avait jusqu'à peu le projet des Dardelles.

Le président s'enquiert du montant qui est retiré chaque mois sur le compte réservé des détenus. Le directeur indique qu'il y a une répartition entre le compte libre, le compte réservé et le compte bloqué. Il peut être prélevé de l'argent sur le compte réservé d'un détenu sans son consentement, pour rembourser des frais de réparation, des frais médicaux ou des frais de justice. A sa sortie, un détenu part avec les montants qu'il y a sur les 3

comptes. Il s'agit d'une exception genevoise. Dans les autres cantons, les frais de justice sont payés depuis le compte bloqué.

Le président fait part de remarques des détenus à propos de l'épicerie. Ils se plaignent notamment de ne pas pouvoir bénéficier d'actions, que les commandes ne sont livrées que 10 jours après, alors que les dates de péremption sont parfois dépassées. La direction explique qu'il est difficile de bénéficier d'actions en raison des délais de livraison. Concernant les dates de péremption, la direction a fait remonter ce constat auprès du fournisseur. Il n'y a plus eu de doléance depuis. La remarque sera cependant réitérée auprès du fournisseur. Cela étant, la livraison des commandes reste complexe dans la mesure où les livraisons du fournisseur parviennent en vrac à l'établissement. Le personnel doit ensuite trier tous les articles à l'interne avant de pouvoir les distribuer aux détenus. Si l'établissement demandait au fournisseur de livrer les produits dans un cornet par destinataire, ce service serait facturé par le fournisseur à raison de 10 francs par cabas.

Etablissement de Frambois, auditions du 2 décembre 2021

Le président indique que les deux détenus auditionnés ont fait part de leur satisfaction quant au fonctionnement de l'établissement, mais ont un problème avec le suivi juridique de leur dossier. La directrice explique que les pensionnaires ont tous accès à un avocat. S'ils n'en ont pas déjà un à leur arrivée à Frambois, un assistant social intervient. Une demande d'assistance juridique est le cas échéant formulée. Etant précisé que certains pensionnaires ne veulent parfois pas d'avocat.

Le président, concernant l'état des locaux, constate qu'il y a beaucoup de travail à faire, notamment concernant le toit de la salle de musculation ou le terrain de football. Il demande si des rénovations sont envisagées. La directrice explique que la dangerosité du terrain de football est signalée depuis plusieurs années. La Fondation LMC rechigne à agir dans la mesure où il s'agit de rénovation parfois coûteuses. Pour la salle de sport, le matériel est exclusivement composé de récupération par le biais des collaborateurs de l'établissement ou d'amis des collaborateurs, car l'établissement a très peu de moyens à disposition. Concernant le chauffage par le sol, des problèmes ont été enregistrés dès l'ouverture de l'établissement.

La commission constate que le sol se détache en plusieurs endroits, le toit de la salle de gymnastique nécessite des travaux, l'état du terrain de football laisse à désirer et des moisissures sont visibles dans les douches.

La directrice indique qu'il y a eu des infiltrations d'eau dans la salle de sport. Celle-ci a dû être fermée le temps que cela sèche. Deux agents de détention ont dû réparer la toiture, de même que le sol. La ventilation

des douches n'est apparemment pas assez puissante, ce qui provoque un problème d'hygiène.

Un commissaire demande si le bâtiment est placé sous la responsabilité du canton. Il est indiqué que le bâtiment appartient à l'Etat de Genève, mais que la Fondation LMC bénéficie d'un droit de superficie de 100 ans. Cette fondation est responsable de la maintenance du bâtiment.

Etablissement de de Villars, auditions du 10 février 2022

Le président évoque le cas de l'absence de fiche de commande pour l'épicerie. La direction explique qu'il n'y a pas d'épicerie à Villars. Les repas sont confectionnés aux HUG, puis livrés à l'établissement de Villars. Si un détenu veut quelque chose de particulier, il peut demander à une visite de le lui apporter. Il peut aussi solliciter le personnel, qui effectuera la couse demandée.

La commission relève la gestion humaine de l'établissement. La direction mentionne un audit en cours de l'établissement de Villars.

Prison de Champ-Dollon et établissement de Curabilis, auditions du 23 février 2022

Le détenu auditionné à Curabilis relève le manque de collaborateurs au sein de l'établissement, ce qui s'avère problématique quant au fonctionnement des ateliers, des sorties et des fermetures de cellules. Ce détenu fait par ailleurs état d'un chauffage insuffisant dans l'établissement. Il relève encore des problèmes d'odeurs provenant de l'extérieur. Les commissaires ont évoqué avec la direction la possibilité de documenter les variations de températures au sein de l'établissement. Concernant les problèmes d'odeurs provenant de l'extérieur, la direction précise que l'établissement procède régulièrement à des exercices incendie dans des cellules vides avec des fumigènes. C'est vraisemblablement la cause des odeurs ressenties par le détenu qui s'en est plaint.

Le détenu auditionné à Champ-Dollon a fait part d'un certain nombre de doléances. Il lui semble difficile de commander une montre, alors que connaître l'heure au sein d'un établissement de détention s'avère essentiel pour lui. Ce détenu se demande par ailleurs pourquoi les détenus ne pourraient pas commander du CBD, sachant que le CBD est légal. La direction rappelle que l'alcool est légal, mais pas autorisé non plus au sein de la prison.

Etablissement de Favra, audition du 24 mars 2022

Le président indique qu'un détenu a expliqué ne pas pouvoir rencontrer sa fille qui souhaite venir le voir. La direction est informée de cette demande.

IX Observation des renvois

Retour sur l'observation d'un renvoi, le 31 mai 2022

Une délégation de la commission, accompagnée du secrétaire scientifique, a procédé à l'observation d'un renvoi le 31 mai 2022 à 6h30 à Frambois.

La venue de la délégation avait été annoncée la veille au DSPS. La personne concernée était renvoyée à Vienne (Cas Dublin). Elle avait donné son accord au renvoi. Elle était prévenue de ce renvoi et ses bagages étaient prêts au moment de l'arrivée de la délégation de la commission.

La délégation s'est ensuite déplacée à l'aéroport. Le détenu était menotté dans le véhicule de la police durant le transfert, puis démenotté au moment de son arrivée à l'aéroport. Il a été placé en cellule (porte ouverte) dans le poste de police de l'aéroport. Trois agents étaient en permanence devant la cellule, il s'agissait de ceux qui allaient l'accompagner jusqu'à destination : Vienne. Les lieux apparaissent vétustes.

La procédure a duré 1h30 à l'aéroport. La délégation a eu l'occasion de s'entretenir avec le chef de poste et le commissaire de police de piquet.

Un des trois accompagnants s'est rendu aux guichets de départ pour procéder aux formalités en vue du vol. La délégation a ensuite accompagné l'équipe à travers l'aéroport. Il s'agissait d'un vol de ligne et non d'un vol spécial.

X Autres travaux

La commission s'est intéressée au projet « Ambition » développé au sein de la prison de Champ-Dollon. Il s'agit d'une vaste réforme présentée le 6 février 2020 à la commission par le directeur de l'époque, M. Martin von Muralt, le 6 février 2020. Ce projet avait alors paru intéressant à la majorité des commissaires.

Cette réforme poursuit plusieurs fins, à savoir une spécialisation par domaine, un suivi des détenus, le renforcement du management et enfin l'anticipation et la gestion de projet.

C'est la démission du directeur de Champ-Dollon, M. Martin von Muralt, qui a conduit la commission des visiteurs officiels à se saisir plus précisément de ce dossier.

Le départ du directeur a été le point d'orgue des problèmes rencontrés lors de la mise en place de ce processus de réforme à Champ-Dollon, prison vétuste, surpeuplée et mixte, puisqu'elle abrite à la fois la détention préventive et l'exécution de peine.

L'examen de ce dossier a nécessité deux visites à Champ-Dollon pour y rencontrer le conseil de direction. Plusieurs séances ont ensuite été consacrées aux auditions de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat (DSPS), de M. Philippe Bertschy, directeur de l'OCD, de M^e Romain Jordan, avocat, de l'UCPC et enfin, de concert avec la Commission de contrôle de gestion (CCG), de M. Mauro Poggia venu présenté le rapport d'évaluation de Champ-Dollon.

Ces auditions ont conduit la commission à déposer un rapport divers (RD 1440) sous la plume de M. Jean Romain, commissaire titulaire de la Commission des visiteurs officiels.

La commission est inquiète et demeure attentive à l'évolution de la situation, décidée fin décembre 2021 par le magistrat de tutelle. A l'unanimité, la commission a accepté de déposer le rapport divers 1440, ainsi que ses recommandations. Ce rapport a ensuite été adopté par le Grand Conseil le 22 janvier 2022 et envoyé au Conseil d'Etat.

Le lecteur est invité à s'y référer pour le surplus. Il décrit très précisément la chronologie des événements et livre 4 recommandations.

XI Point de situation sur le domaine pénitentiaire

Après que la Commission des visiteurs officiels se soit saisie du dossier Ambitions et qu'elle ait déposé le rapport divers 1440, après la visite de différents établissements de détention du canton, il a paru indispensable à la commission de faire le point sur le domaine pénitentiaire, notamment quant à la poursuite du projet Ambition, quant à la vétusté et au délabrement de certains établissements de détention, quant à l'absentéisme au sein du personnel pénitentiaire, ainsi qu'aux questions ayant trait à la sécurité et à la réinsertion. Des questions ciblées destinées au magistrat en charge du DSPS ainsi qu'à la direction de l'OCD ont donc été préparées autour de ces thèmes.

Les réponses à ces questions ont été fournies par le magistrat et le directeur de l'OCD lors d'une audition le 5 mai 2021. Les questions, les réponses et la discussion qui a suivi sont retranscrites ci-après.

Point 1 : Planification pénitentiaire

M. Poggia présente le projet appelé « Dardelles bis » et précise que cette dénomination non officielle vient de la Commission des visiteurs officiels.

Le DSPS, le DI et le DT ont proposé une planification pénitentiaire suite au refus du projet des Dardelles. M. Poggia souhaite que le Conseil d'Etat définisse rapidement sa position à ce propos. Cette détermination sera ensuite soumise au parlement, puis transmise à la Commission des visiteurs officiels

par le biais d'un projet de loi de planification pénitentiaire accompagné d'une stratégie pénitentiaire et d'un plan directeur, afin d'avoir une stratégie à l'horizon 2033. Aux yeux du Conseil d'Etat, il s'agit d'un bon projet car la proposition retenue tient le mieux compte de la volonté exprimée dans le domaine pénitentiaire. Il s'agit d'accompagner le projet en fixant des règles et un périmètre.

Dans la mesure où la Commission des visiteurs officiels bénéficie d'une certaine expérience dans le domaine pénitentiaire, un commissaire estime qu'elle pourrait être associée d'une certaine manière à l'avancement du projet.

M. Poggia précise qu'il s'agira d'une loi-cadre. Le projet de loi devrait largement trouver un consensus, puisqu'il retient tout ce qui a été exprimé en commissions et en séance plénière du Grand Conseil.

M. Bertschy signale que la question de la prison pour femmes fait partie du cadre fixé pour les réflexions, de même que la question d'établissements séparés pour la détention avant jugement et l'exécution de peine.

M. Poggia ajoute que la Commission des visiteurs officiels sera saisie ultérieurement d'un plan permettant une comparaison avec le projet des Dardelles. Le projet envisagé se situerait sur 3 sites (Satigny, Puplinge et les Charmilles) en raison des établissements qui s'y trouvent déjà.

Point 2 : Travaux au sein des établissements

S'agissant de la pertinence des travaux au sein des établissements, les moyens actuels sont davantage consacrés à l'entretien sécuritaire qu'à l'amélioration. Les frais inférieurs à 20 000 francs sont financés par le budget de fonctionnement du service travaux et entretien de l'OCBA. L'OCBA est chargé de l'entretien des bâtiments et fixe l'enveloppe à disposition dans le cadre des budgets qui lui sont attribués par le Grand Conseil.

Les montants dépassant de 20 000 francs sont pris en charge soit par le socle rénovation du crédit de renouvellement, soit par l'enveloppe transformation attribuée à l'OCBA. Le budget mis à disposition a été passablement réduit et signifie une baisse de quelques 10 millions (passant de 23 à 13 millions).

C'est l'OCBA qui gère les budgets et pas l'OCD. La sécurité des bâtiments et des personnes est privilégiée. L'enveloppe à disposition de l'OCBA ne suffit toutefois pas pour réaliser les travaux nécessaires.

Les coûts vont s'accroître à Champ-Dollon en raison de son obsolescence accélérée causée sa surexploitation.

Un commissaire considère que c'est le rôle de l'administration de revoir ces priorités. Il demande s'il ne faudrait pas un crédit particulier pour Champ-Dollon afin de réaliser l'indispensable et de garder un financement spécifique pour les autres bâtiments.

L'OCD relève que Champ-Dollon n'est pas le seul bâtiment vétuste. Les autres bâtiments sont soit mal adaptés à la prise en charge de détenus, comme par exemple le Vallon, soit vétustes.

Ce même commissaire relève que l'entretien de Champ-Dollon se fera au détriment des autres bâtiments et de leurs besoins. Il demande à nouveau s'il ne faudrait pas un projet de loi spécifique pour assurer la pérennité de Champ-Dollon tout en permettant aux autres bâtiments de bénéficier de ces fonds à disposition.

M. Poggia constate que le canton possède beaucoup de bâtiments à rénover qui ne concernent pas uniquement le domaine pénitentiaire. Le Conseil d'Etat aimeraient faire beaucoup, mais les bâtiments de chacun des départements ont besoin de rénovations. La rénovation d'une prison s'avère très complexe en raison de la problématique sécuritaire, ce qui a un impact sur la durée et les coûts des travaux.

Le même commissaire estime que l'entretien de la Clairière, ainsi que la réalisation d'un terrain de football attenant constitue aussi des éléments importants. Il a eu le sentiment, à travers les visites effectuées sur place, que ces éléments étaient prioritaires s'agissant des activités pour les jeunes, même s'il comprend que ce ne sera jamais possible. Un autre exemple est donné avec les sols qui se décollent à la Clairière et qui peuvent vite se transformer en arme.

M. Poggia précise que les départements concernés se pencheront sur le cas du terrain de football. Ils n'envisageaient pas d'y toucher pour le moment, mais ils peuvent y réfléchir.

L'OCD suggère d'inclure dans la foulée une demande de financement d'un bâtiment permettant d'avoir une salle de classe.

Un autre commissaire constate qu'il ne s'agit toujours que de bricolage. La politique pénitentiaire ne va pas changer dans les vingt prochaines années, alors que la population genevoise continue d'augmenter. Ceux qui paient sont ceux qui sont en prison. La mise en place d'un projet, de même que sa réalisation durent des années. Dans l'intervalle, il se demande comment gérer les personnes placées en détention.

M. Poggia rappelle que la législation en la matière est extrêmement contraignante et doit être respectée.

Le même commissaire rappelle que des lois urgentes ont été adoptées en raison du Covid.

Un commissaire recommande au contraire de ne pas agir dans l'urgence, car le résultat risquerait d'être mauvais. S'agissant des finances, il y aura toujours des personnes pour dire que c'est trop cher. Il faut se donner les moyens d'aller de l'avant et arrêter de dire non à tout. Il suggère de montrer ce que cela pourrait apporter en termes d'économies en frais de fonctionnement. Un « campus » pénitentiaire avec la présence sur place d'un service médical et d'une antenne du Ministère public permettrait des économies de fonctionnement.

M. Poggia indique que c'est effectivement le choix du projet, soit un vrai pôle pénitentiaire permettant de mutualiser les ressources. C'est une réelle préoccupation de la part du département. Il précise qu'il est faux de penser que construire des prisons allant au-delà des capacités actuelles va faire que l'on va condamner plus. Les questions de détention avant jugement notamment doivent être mieux évaluées. Il ne faut toutefois pas oublier qu'une part de la population concernée n'a pas de lien avec Genève et disparaît si on ne la place pas en détention avant jugement.

M. Poggia ajoute qu'il aurait de la peine à soutenir une politique prétendant qu'il faut libérer quelqu'un pour admettre quelqu'un d'autre. L'intention du département est d'aller le plus vite possible, mais parfois même le vite peut être lent et le mieux peut être l'ennemi du bien.

Un commissaire considère qu'il s'agit d'un risque énorme de revenir avec un tel projet puisque le Grand Conseil était divisé sur les Dardelles. Il y aura inévitablement un référendum en cas de déclassement. En revanche, le croquis présenté à l'époque en commission était un projet de consensus. Ce commissaire invite le département à continuer sur cette voie.

Le magistrat précise que c'est ce vers quoi le département entend aller avec le nouveau projet.

Un commissaire estime que sauver Champ-Dollon est tout aussi urgent que le sauvetage de la Banque cantonale à l'époque. Le Conseil d'Etat doit faire une pesée d'intérêts. Il en va de sa responsabilité, ce d'autant plus que le Tribunal fédéral n'a de cesse de rappeler à l'ordre le canton de Genève en matière de respect des conditions de détention.

M. Poggia trouve délicat de supprimer les droits populaires pour les lois qui seront votées à ce propos.

Un commissaire relève que la clause d'urgence n'enlève pas les droits démocratiques, mais permet à une loi d'entrer en force tout de suite. Cela ne

s'applique pas à un déclassement ou à une autorisation de construire, mais s'applique aux financements.

Un autre commissaire se réfère aux économies d'échelle mentionnées précédemment. Il cite l'exemple de la nouvelle prison zurichoise construite au centre-ville, qui intègre le Ministère public. Il demande si un tel établissement est réputé visionnaire.

M. Poggia indique que des réflexions ont également été menées sur le nouveau Palais de justice dans le cadre du PAV. Cela concerne notamment les violons. Les violons genevois ne respectent très souvent pas les conditions de détention en termes de taille et de lumière. Cela concerne ceux qui se trouvent dans les anciens postes de police, ainsi qu'à l'entrée de Champ-Dollon. La construction d'une nouvelle prison proche du Palais de justice n'est cependant pas prévue.

Le directeur général de l'OCD signale que la nouvelle prison zurichoise concerne la détention avant jugement. S'agissant de l'intégration du Ministère public dans le pôle pénitentiaire, ce n'est pas tant au niveau de la philosophie de la prise en charge qu'ils ont du retard, mais bien au niveau des infrastructures.

Point 3 : Effectifs pénitentiaires pour chaque établissement

M. Poggia explique que le processus de recrutement des agents de détention se fait en flux continu durant toute l'année. Onze stagiaires agents de détention sont actuellement en formation. Ils seront affectés aux établissements à partir d'août 2022. A la fin du mois de décembre, ils auraient besoin de 25 postes supplémentaires, notamment à Champ-Dollon où il manque 11 ETP, 13.5 à la Brenaz, 1 à Villars, 2 au Vallon, 2 à la Clairière et 5.7 à Curabilis. Il n'est pas évident de les recruter. Il s'agit de promouvoir davantage cette formation. Les postes prévus dans le budget sont supérieurs aux postes effectivement occupés actuellement.

Quant au taux d'absence, il s'avère effectivement important dans le domaine pénitentiaire, traditionnellement plus que dans le reste de l'administration. Cela est notamment dû au fait qu'il s'agit de travail en lieu fermé, où la pression sur l'individu est forte. L'absentéisme s'élève à 16.2% pour tous les établissements. Cela représente une augmentation par rapport à mars 2021, où le taux était de 9.14%. Les établissements les plus touchés sont Champ-Dollon (13.6%), Curabilis (19.4%) et la Brenaz (20.8%). Un travail important est réalisé au niveau du recrutement de l'ensemble des métiers de la sécurité afin de valoriser le travail d'agent de détention. Le directeur de l'OCD ajoute que les règles dues au Covid ont demandé énormément de flexibilité au personnel pénitentiaire. L'ensemble du personnel est très fatigué

au sortir de cette pandémie. Cela s'ajoute à une fatigue déjà présente auparavant. Les écoles de formation ont un effectif annuel de 11 élèves, car il n'y a qu'une seule salle de classe et les règles Covid ne permettent pas plus de personnes. Ils ne peuvent pas offrir la totalité de la formation en ligne. Ils sont également dépendants de la qualité des postulants.

Un commissaire rappelle que la difficulté de trouver des personnes compétentes et intéressées est déjà connue. Le taux d'absentéisme se reporte sur les autres employés et génère un épuisement. Il demande si une défection grandissante est constatée.

Le directeur de l'OCD note qu'elle est énorme. Le Covid n'est responsable que d'une partie du problème. Le taux d'absentéisme était déjà élevé avant le Covid (entre 9-10%), ce qui est usuel dans le milieu pénitentiaire. Il était toutefois plus bas dans le passé. Il relève que l'absentéisme est le plus élevé là où les infrastructures sont les meilleures (La Brenaz et Curabilis), donc ce n'est pas forcément lié à cela. Ils ont mené des études. L'enquête à Curabilis a été menée par la hiérarchie, alors qu'à la Brenaz, elle a été menée par les RH de l'OCD. Les résultats sont donc différents. Ce qui ressort dans l'ensemble est un sentiment d'injustice dans l'attribution des congés, un manque d'écoute, une certaine routine « à l'ancienne » qui n'autorise pas le changement. C'est donc plus un problème d'outils de management aux premiers échelons, soit les cadres immédiats, afin de permettre une meilleure circulation des informations. C'est un énorme travail qui a démarré avec des formations managériales pour tous les cadres. Une analyse terminée par la direction RH va rapidement proposer un plan de prise en charge. Une fois la première analyse effectuée, une priorisation des différentes actions qui pourront être entreprises sera faite. L'OCD revoit également régulièrement sa politique de recrutement. Les candidats se présentent principalement parce qu'ils connaissent un collaborateur qui ne mentionne souvent pas que l'humain est au centre du travail du personnel pénitentiaire.

Un commissaire note le sentiment d'un manque de considération pour les employés ressort de l'étude.

M. Poggia considère qu'il s'agit d'un problème de management : les managers ne se rendent pas compte de l'importance de faire des retours et de faire circuler l'information, car cela permet de valoriser les employés.

Point 4 : Situation à Champ-Dollon

M. Poggia explique que le comité stratégique est présidé par M. Claude Bettex, nouveau directeur ad intérim. En font partie tant des représentants du personnel de Champ-Dollon que des collaborateurs de l'OCD. La mise en

place des mesures de réorganisation du travail est prévue pour le mois de juin. Pour l'instant, l'avancement est positif.

Un commissaire se dit choqué du fait qu'il n'y ait jamais de femme dans la hiérarchie, alors même qu'il y a une unité pour femmes à Champ-Dollon. Il pense qu'il faudrait inclure quelques femmes dans la gouvernance de l'établissement.

M. Poggia constate qu'il y a beaucoup moins de femmes dans la profession. Leur entrée est plus récente, il leur faut donc un peu de temps pour qu'elles gravissent les échelons. Elles y seront dans quelques années. Il n'y a aucune volonté de ne pas prendre de femmes. C'est tout simplement une question de temps.

A la remarque d'un commissaire concernant la présence d'une femme haut gradée à la Brenaz, le directeur de l'OCD précise qu'il y a une réelle volonté de l'OCD à cet égard. Il y a environ 300 collaborateurs à Champ-Dollon et la femme la plus haute gradée est sous-chef, soit le premier échelon de grade. Ce n'est donc pas encore dans la culture de Champ-Dollon. Il y a bon nombre d'écueils pour les femmes dans cet emploi. Différents groupes de travail sont en cours. Il y a une volonté d'augmenter le nombre de femmes dans le personnel de détention. Au Québec, plus de 30% de femmes agentes de détention travaillent dans des prisons pour hommes. La volonté de l'OCD est de garantir l'égalité des chances.

Le président fait état de la situation à la Clairière. Le directeur de l'OCD informe la commission de la situation au sein de cet établissement. Il indique notamment que la Clairière a été décimée fin 2021 par le Covid et n'avait quasi plus de personnel. L'état de fatigue des employés est important et le personnel socio-éducatif considère que son travail n'est pas reconnu. Le taux d'absence est donc très élevé. La directrice adjointe de l'OCD se rend près de 2 jours par semaine à la Clairière avec du personnel de l'OCD puisque l'établissement n'a, pour l'instant plus de directrice adjointe.

La commission poursuit l'audition de M. Poggia, seul, et évoque la situation de la prison de Champ-Dollon.

XIII Commission interparlementaire sur la détention pénale (CIP)

La délégation genevoise à la dernière séance de la CIP détention pénale était composée de trois députés siégeant au sein de la Commission des visiteurs officiels. La séance s'est déroulée à l'Université de Fribourg le 6 mai 2022.

Durant cette séance, un projet-pilote visant à développer le côté durable de la réinsertion (professionnellement et socialement) a été présenté. Ce projet intercantonal s'avère intéressant. Il s'appelle "Objectif désistance" et il semblerait qu'une antenne existe à Genève. La commission estime qu'il serait pertinent de disposer à terme d'un bilan à 5 ou 7 ans. Il s'agit d'un projet encadré destiné aux services de probation qui accompagnent des détenus.

XIII Recommandations de la commission

Recommandation 1 Surpopulation carcérale

La Commission des visiteurs officiels se préoccupe depuis de longues années de la surpopulation carcérale, ainsi que de la présence dans un même lieu de privation de liberté de détenus placés sous différents régimes de détention (détention avant jugement et exécution de peine).

La commission estime, outre la rénovation de la prison de Champ-Dollon ou la réalisation d'un nouvel établissement de détention, que les autorités concernées devraient se pencher avec attention sur les conditions du prononcé de la détention avant jugement, ainsi que sur les mesures de substitution à l'exécution de peine, notamment le recours aux bracelets électroniques et au travail d'intérêt général.

Recommandation 2 Conditions de travail dans les postes de police

La commission déplore les mauvaises conditions de travail prévalant dans plusieurs postes de police du canton (exiguïté des lieux, infiltrations d'eau, problèmes d'insonorisation, insalubrité, etc.).

La commission, estimant que conditions de travail et conditions de détention sont liées, recommande les rénovations nécessaires.

Recommandation 3 Agentes et agents de détention – manque d'effectifs

La commission constate un manque d'effectifs dans tous les établissements de détention du canton.

La commission recommande au département en charge du domaine pénitentiaire de poursuivre les efforts entrepris pour d'une part revaloriser la fonction d'agente et d'agent de détention et pour d'autre part, dans la mesure du possible, recruter du personnel pénitentiaire.

Recommandation 4 Planification pénitentiaire

La commission appuie les efforts entrepris par le département dans la réalisation d'une nouvelle planification pénitentiaire. Elle fait part de son souhait d'être associée aux futurs travaux législatifs en la matière.

Recommandation 5 Centre éducatif de détention et d'observation La Clairière

La commission recommande l'élaboration d'un nouveau concept socio-éducatif à la Clairière, qui soit mieux adapté à la prise en charge de situations parfois plus violentes et plus complexes que par le passé et à la santé psychique plus altérées des jeunes placés dans cet établissement.

La commission recommande par ailleurs l'ouverture d'une structure socio-éducative post-Clairière.

Recommandation 6 Centre éducatif de détention et d'observation La Clairière – terrain de football

La commission recommande la rénovation du terrain de football de l'établissement afin de garantir le respect des heures de sport.

Recommandation 7 Etablissement de détention pour femmes

La commission relève le manque chronique d'un établissement dédié à la détention et à la réinsertion des femmes.

La commission recommande la construction d'un tel établissement et appuie tout projet dans ce sens développé dans le cadre de la future planification pénitentiaire.

Recommandation 8 Projet pilote "Objectif Désistance" de la Conférence latine de probation

La commission souhaite être tenue informée de l'évolution du projet pilote "Objectif Désistance" dans le canton de Genève.

Recommandation 9 Structure socio-éducative post-Curabilis

La commission recommande l'ouverture d'une structure socio-éducative post-Curabilis adaptée au profil des personnes soignées.

XIV Adoption du rapport annuel

La commission des visiteurs officiels, dans sa séance du 6 avril 2023, a adopté le présent rapport à l'unanimité.